

L'INFORMATEUR



Corsica Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 5 au 11 février 2010 - N° 6300 - 59^{ème} année



Nicolas Sarkozy

«*La Corse n'est pas à l'écart du monde*»



THÉÂTRE

La compagnie «Moro and co» présente «Le clan des veuves» au Théâtre de Furiani



CULTURA

Bilan et perspectives pour l'ADECEC avec son président Ghjacumu Paoli



RENCONTRE

Avec les jeunes et dynamiques protagonistes de la société DuoApps

Veuves and Co à Furiani

La compagnie «Moro and Co», dirigée par Monique Romantini, propose au public corse une pièce de théâtre de Ginette Garcin, «Le clan des veuves» qui, lors de sa création, fut interprétée par l'auteur, accompagnée de Jackie Sardou et Mony Damas.

A Bastia, Monique dirige sa troupe de comédiens talentueux avec pour seul dessein de divertir ses contemporains. Professeur de chant, compositrice, chanteuse et créatrice de spectacles, elle a le dynamisme d'une Parisienne et le grand cœur d'une dame corse. Rencontre avec les enfants terribles des planches corses.

Nouvelle adaptation

Dans cette nouvelle adaptation de Robert Archiapati et Monique Romantini, les protagonistes côtoient des personnages secondaires



Annie Zuccarelli et Robert Archiapati

plus étoffés, puisque les deux complices ont souhaité proposer aux petits rôles des dialogues plus aboutis, avec le souci de donner à chacun la place qu'il mérite. En effet, dans la pièce originale, l'argument servait les trois veuves, alors que dans ce nouvel opus il permet à tous les comédiens de grandir et de s'épanouir par l'entremise de répliques plus dignes.



Annie Zuccarelli, Monique Romantini et Nanie Abrino forment le «clan des veuves»

Humoristiquement viable

Robert Archiapati, qui a mis en scène «Le clan des veuves», a voulu pour l'occasion manipuler «de petits reflets de vie» et «comprendre ainsi comment la solitude et le veuvage peuvent bouleverser une femme dans la force de l'âge». Mais, malgré le sérieux de ces sentences, on peut avancer sans trop se tromper que la maestria du directeur d'acteurs portera haut, chaque soir de représentation, les valeurs de l'humour. A travers le veuvage de «Rose», jouée par Monique Romantini, ce sont deux autres veuves qui confrontent à la fatalité leurs propres solutions, originales et un rien délurées. «Loulou» est incarnée par Annie Zuccarelli et «Marcelle» interprétée par Nanie Abrino. Les trois femmes aux doigts de fées jouent donc sur tous les tableaux pour faire se plier de rire les origamistes les plus retors... Et ça marche ! En effet, Robert Archiapati, le chanteur de variété qui sillonne la Corse et la métropole avec les frères Ricoveri (par ailleurs régisseurs son et lumière du spectacle), connaît la scène au même titre qu'un amant qui devine tout de sa vieille maîtresse. Plaire au public en donnant à dire à ses acteurs un humour de qualité est alors, pour notre homme, une espèce de sacerdoce. Travail qu'il soumet à une écriture en duo qui confine parfois à la folie douce, mais toujours au service d'un comique éprouvé.

Au théâtre de Furiani

Si vous aimez les saynètes rythmées, vous ne serez pas déçus, car les «portes claquent» dans le magnifique décor de Brigitte de Padilla, et les «clapets portent haut». Ce qui fait aussi de cette pièce de théâtre un merveilleux tremplin pour les jeunes comédiens insulaires qui accompagnent les veuves (par ordre alphabétique) : Joëlle Benigni, Hélène Benigni, Fanny Berraho, Carole Orsini, Nathalie Pietri, et Marina Rahhaoui.

Rendez-vous le samedi 13 février à 20 heures 30 et le dimanche 14 février à 15 heures au théâtre de Furiani. Réservations au 06 20 43 51 96 et au 04 95 33 35 80.



Marina Rahhaoui

AU SOMMAIRE

Entre nous

Par Pierre Bartoli



4 **POLITIQUE**
Les grandes lignes du modèle de développement durable que le Président de la République, Nicolas Sarkozy, est venu défendre sur nos terres

- 6** *Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages*
- 7** *Cultura : bilan et perspectives pour l'ADECEC, à la veille de ses 40 ans*
- 8** *Rendez-vous : entre musique et théâtre, les dates-clés au programme de l'Aghja*
- 10** *Initiative : applications mobiles et conseil marketing avec la jeune entreprise DuoApps*
- 12** *A Vita di l'associi : zoom sur le Comité des Fêtes de Cervioni, plus que jamais actif*

13 **ANNONCES LÉGALES**

DIRECTION - ADMINISTRATION :
 Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
 E-mail : redaction@informateurcorse.com
 1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
 E-mail : al@informateurcorse.com
 Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
 Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
 E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associu di Stampa Corsa
 22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
 Tél. 06 75 12 93 47
 E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
 (Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314188773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION
 Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

Une visite présidentielle qui marquera la Corse, voilà le premier enseignement qui saute aux yeux des observateurs comme des élus, ainsi que l'a ressenti la population insulaire.

Le 2 février 2010, le Président de la République Nicolas Sarkozy n'a pas œuvré dans la dentelle des promesses habituelles des voyages en province, n'a pas cédé aux effets d'annonce, ne s'est pas contenté de rechercher les applaudissements de circonstance.

En quelques heures, Nicolas Sarkozy s'est mis à l'écoute des élus, des représentants du monde universitaire agricole, de celles et de ceux qui comptent dans les décisions en cours ou à venir.

Il n'a pas cédé à la tentation du mot choisi pour faire couleur locale, tant il connaît notre île et en possède les ressorts essentiels, comme il connaît les dossiers, les plans, les attentes, les besoins, les potentialités. Sa volonté est de contribuer à débloquer une île qui retrouve, avec la sérénité, une plus grande sécurité et l'envie de sortir du catastrophisme ambiant, des spirales du fatalisme et qui préfère, aujourd'hui, construire l'avenir sur le réel plutôt que de se laisser bercer par l'illusion d'un autrement fantasmagorique. Une île qui doit refuser avec l'énergie des bâtisseurs de cathédrales, de se laisser aller à l'organisation d'un assistanat d'Etat dont on a mesuré, longtemps, les conséquences aléatoires, arbitraires, avec souvent des effets dévastateurs pour une société en mal d'ouverture.

Nicolas Sarkozy n'a pas éludé les problèmes existants. Il a rappelé les engagements fondamentaux de l'Etat et les conditions de leur expression effective.

Il ne s'est pas caché les difficultés, mais il a su trouver les mots porteurs d'espoir et touchant les volontés pour décider de ce qu'il convient de faire.

En impliquant l'Etat dans les rôles qui sont les siens, Nicolas Sarkozy n'a pas dédouané pour autant les décideurs régionaux à tous les niveaux, quant à leurs responsabilités, tout en réaffirmant les indispensables accompagnements de l'Etat.

Il reste beaucoup à faire. Mais, après la visite de Nicolas Sarkozy, il faut s'attendre à voir bouger la Corse dans le sens d'un développement durable, maîtrisé et adapté aux réalités.

Bien évidemment, le projet GALSI est au cœur de cette problématique. Certes, ce projet aurait pu connaître une portée de plus grande envergure s'il avait été, par exemple, tenu compte de toutes les considérations exposées notamment par José Stromboni dans les colonnes de notre journal, ce qui n'a pas été sans intérêt dans la prise de décision.

Dés 2008, un manifeste de syndicats et d'associations a prôné également ce raccordement, soutenu par le Parti Radical du Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo et de notre ami Paul Aurelli.

Mais l'on peut écrire, sans jeu de mot, que le chercheur et spécialiste audioprothésiste José Stromboni, s'il n'a pas été cité tout au long de cette journée, est en droit de savourer la reconnaissance d'une démarche qu'il avait initiée pour faire comprendre combien le raccordement au projet Galsi était porteur pour la Corse.

Les informations transmises à Matignon, et surtout à l'Elysée, démontrent que dans cette affaire, José Stromboni a eu... l'Oreille !

Une conclusion s'impose : une véritable visite d'Etat pour une île qui se reprend à espérer !

À MÉDITER

« Désirer avec force, c'est presque posséder. »

Anatole France

Nicolas Sarkozy fait le plein

29^{ème} visite en Corse pour Nicolas Sarkozy et entre celle de 2007 et celle d'aujourd'hui comme un grand écart sur le fond et la forme, avec un discours qui, pétri d'annonces attendues, voire inespérées, a satisfait également la gauche, les réserves émanant des rangs associatifs, les élus autonomistes et indépendantistes ayant quant à eux boycotté le discours du Palais des Congrès.

Avec une entrée en matière allant droit à la question de la violence, **Nicolas Sarkozy**, qui n'a pas oublié de revenir sur l'épisode tout frais du débarquement de clandestins kurdes à **Bonifacio**, a replacé d'emblée la **Corse** dans un espace qui tout à la fois expose l'île et la réhabilite dans sa modernité : «*La Corse n'est pas à l'écart du monde*», a-t-il souligné. Une façon, sur fond de solidarité - ou de sécurité - nationale («*Nous ne laisserons jamais la Corse devenir la proie du banditisme et de la mafia*») de renverser la vapeur pour mettre les gaz sur le thème de cette visite présidentielle érigé en «*clef du développement de l'île*» : à savoir le développement durable, dont la première bénéficiaire pourrait bien être l'agriculture à en juger par la satisfaction des représentants du monde agricole au sortir du **Palais des Congrès d'Ajaccio** et, avant ça, du rendez-vous de **Carbuccia**. Il faut dire qu'entre réorientation «*verte*» du **PEI**, disqualification du **PADDUC** (qui n'intègre pas les prescriptions du **Grenelle de l'environnement** et devra également intégrer les conclusions des assises des territoires ruraux), proposition de créer un institut euro-méditerranéen des feux de forêts ou encore un établissement foncier d'Etat avant la fin de l'année (la question de la terre ayant motivé l'emploi d'un vocable à forte valeur politique ajoutée, celui de «*dépossession*»), l'espace agricole a été plus que symboliquement investi, avec en plus de l'aide au désendettement de la profession (un dossier vieux de trente ans !), des mesures concrètes pour 2010 telles que le doublement du soutien moyen à l'hectare et une augmentation consistante des indemnités compensatoires de handicaps naturels. Autant de prédispositions à prendre la **Corse** dans sa dimension rurale, pleine et entière, et d'aborder ainsi transversalement, en touchant au cœur de l'île (l'intérieur) les problématiques insulaires (en lieu et place de ce qui longtemps a été stigmatisé comme «*LE problème corse*»).

Le modèle de développement défendu et acté par le chef de l'Etat devrait par ailleurs intégrer la promotion des métiers dits de la croissance verte (via la création de filières spécifiques d'emplois) ainsi que les nouvelles technologies, comme elle devrait tirer encore par le haut, sur la voie de «*l'excellence*» (un mot employé à l'envi par **Nicolas Sarkozy**) et de l'innovation, l'**Université de Corse**, notamment au travers du soutien promis à l'implantation de la future plate-forme marine **Stella Mare**. Quant au dossier énergétique phare de ce déplacement, **Nicolas Sarkozy** n'aura certainement pas créé la surprise mais tout simplement tenu à rassurer les élus corses (à défaut des associatifs, plus réservés) : «*Le GALS, ça y est, c'est lancé ! La France a bel et bien décidé de négocier*



Nicolas Sarkozy, à la tribune du Palais des Congrès d'Ajaccio, ce mardi 2 février 2010, pour parler de développement durable en Corse

avec les porteurs du projet et l'investissement qui permettra d'apporter le gaz naturel en Corse est de 425 M€ ». On attend évidemment de voir.

Pour l'heure, au-delà de la supposée visée électoraliste de cette visite, l'état d'esprit affiché est la volonté d'accompagnement de l'île : «*Pas de prébendes ou de subsides, a souligné Nicolas Sarkozy. L'Etat veut donner à la Corse la force de croire en son avenir.*» Un avenir sur lequel le Président accepte encore que l'Etat et la Région se penchent conjointement, au travers d'une mission de réflexion stratégique qui pourrait se former au lendemain des élections territoriales.

Pour l'heure, dans l'avenir tout proche, se situe évidemment l'enjeu d'une majorité régionale à conforter et d'une majorité nationale qui, d'ores et déjà, prend les devants en disant vouloir avancer aux côtés de la **Corse** et non pas décider à sa place : «*La réforme des collectivités ? Prenez le temps d'en discuter. La future assemblée de Corse dira si elle en veut ou pas* ». Une réforme qui pourrait s'appliquer à la carte, la **Corse** n'en demeurant pas moins, même si elle ne peut être tenue à l'écart, un monde dans le monde.

d'énergie pour la Corse

Ce qui a été annoncé, chiffré et daté

Le discours présidentiel s'est articulé autour de 6 grands thèmes érigés en grands chantiers censés structurer l'action de l'Etat en faveur de la Corse : l'adaptation des outils existants, la création de nouveaux outils, la prise en compte de la géographie corse, la revitalisation des territoires, la création d'emplois nouveaux adaptés au territoire et la participation à la société de la connaissance. Ci-dessous, quelques morceaux choisis.

► **PEI** : « Le PEI sera révisé. D'ici 2013, 168 M€ financeront des opérations nouvelles dans le domaine du développement durable. Ils s'ajouteront au 868 millions déjà programmés depuis 2002. Au total, d'ici à 2017, ce sont 2 milliards d'euros qui auront été consacrés au rattrapage de la Corse, ainsi que je m'y étais engagé. »

► **Padduc** : « Force m'est de constater que plus on discute de la question et moins il y a de consensus. La future Assemblée de Corse sera donc consultée avant l'été, non pas sur un nouveau plan, mais sur un projet de loi modifiant la démarche et le contenu du Padduc (...). Je le précise, il ne s'agit pas de re-centraliser cette démarche, mais plutôt de donner à la collectivité la possibilité d'élaborer une vision d'ensemble, qui ne soit pas figée pour toujours, et qui intègre la préoccupation nationale du développement durable. »

► **Foncier** : « (...) On ne peut nier la hausse du prix du foncier en Corse, sur le littoral, mais aussi, de plus en plus, à l'intérieur. Cela crée des tensions, des conflits, des injustices et un sentiment collectif de dépossession. Nous devons maintenant lutter contre la spéculation. (...) En mai dernier, l'Assemblée de Corse a demandé à l'unanimité que soit créé un établissement foncier d'Etat. Il le sera avant la fin de cette année. »

► **GALSI** : « La France a donc décidé de négocier avec les porteurs du projet du futur Gazoduc Algérie-Sardaigne-Italie (GALSI) le raccordement de la Corse à cette infrastructure stratégique. Il s'agit d'un investissement massif de 425 M€, qui apportera le gaz naturel en Corse, tant pour la production d'électricité dans les deux centrales thermiques de Lucciana et Ajaccio, que pour desservir les particuliers à Bastia et Ajaccio. Notre objectif est d'avoir réalisé ces investissements d'ici 2015 dès lors que le GALSI aura été entrepris. Je demande donc que soit lancé, sans attendre, un second volet d'études détaillées, pour engager le raccordement d'Olbia en Sardaigne vers Porto-Vecchio et celui des gazoducs terrestres vers Bastia et Ajaccio. Nous y

« CE QUE JE VOUS PROPOSE, C'EST D'ÉCRIRE ENSEMBLE LES GRANDS CHAPITRES QUI PERMETTRONT À LA CORSE D'ÉCRIRE SON DÉVELOPPEMENT. »

NICOLAS SARKOZY

consacrerons 7 M€ dès cette année (...). Je veux l'affirmer, la solidarité nationale tiendra toute sa place aux côtés de la collectivité de Corse. L'Europe sera sollicitée également (...). »

► **Agriculture** : « (...) une enveloppe de 2,2 M€ sera dès cette année consacrée à la prise en charge des cotisations sociales des agriculteurs en difficulté (...). Je le dis aussi, la répartition des aides européennes entre le continent et la Corse est profondément inique (...). Aujourd'hui, le bilan de santé de la PAC nous permet d'augmenter de 6 M€ le montant des aides directes européennes versées à l'hectare en Corse. Pour les agriculteurs corses, le soutien moyen à l'hectare sera ainsi doublé en 2010. De la même manière, l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel sera augmentée de 25% sur les 50 premiers hectares en 2010. C'était une promesse qui avait été faite en 2003. Elle est aujourd'hui tenue. »

► **Emploi** : « Je veux créer de véritables filières d'emplois verts en Corse. La Corse s'inscrit dans une démarche pilote sur les métiers de la croissance verte. Cette démarche, adossée à l'observatoire régional de l'emploi et de la formation, sera lancée prochainement. Elle se traduira par des diagnostics territoriaux réalisés au plus près du terrain, et par la mise en place de formations dans des secteurs du développement durable. Nous consacrerons 5 M€ à ce dispositif. »

► **Agro-alimentaire** : « La moitié de la viande consommée en Corse est importée. Les filières bovines et porcines doivent être développées pour accroître la sécurité alimentaire de la Corse. Cet effort sera encouragé par un nouveau plan pluriannuel d'amplification pour la période 2011-2013. En concertation avec les représentants de la Collectivité Territoriale de Corse et des secteurs agricoles et agro-alimentaires, il faut définir avant l'été prochain un nouveau contrat d'objectifs. »

► **Nouvelles technologies** : « Deux milliards d'euros sont réservés dans l'emprunt national à des projets de déploiement du très haut débit en France. L'appel à projets sera publié dans chaque région en juin prochain pour les initiatives privées, et les initiatives publiques pourront prendre le relais dès l'année prochaine. »

► **Economie** : « L'Etat maintient son engagement dans la Caisse de développement économique de la Corse, la CADEC, sous la forme d'un fonds de réserve, à hauteur de 11,6 M€. La Collectivité sera présente dans ce dispositif à hauteur de 8,5 M€ (...). C'est un atout essentiel pour aider les entreprises de petite taille. »

► **Université** : « Hors salaire, les moyens de l'université ont déjà augmenté de 74% depuis 2007, et ils auront doublé entre 2007 et 2012. »

PRUNELLI DI FIUMORBU : Permanence de la Croix Rouge

L'ancien collège de **Morta** accueille les bénévoles de la **Croix Rouge** pour des permanences le mardi de 15 heures à 17 heures et le vendredi de 10 heures à 12 heures. On distribuera aux bénéficiaires des colis alimentaires et vestimentaires. Ouverte à tous, une boutique de vêtements neufs ou de seconde main en bon état propose des prix très accessibles aux petits budgets.



PROPRIANO : Permanence CDAD 2A

Le Conseil départemental d'accès au droit de Corse-du-Sud (**CDAD 2A**) reçoit les habitants de la micro-région, gratuitement et sans rendez-vous à la mairie, pour vous informer sur vos droits, mettre en œuvre vos démarches administratives et les faire valoir auprès des services compétents. Ce rendez-vous mensuel est fixé au troisième vendredi du mois de 9 heures à 12 heures.

Et anniversaire de la commune

À l'occasion des 150 ans de la commune, **Propriano** prépare une grande fête qui sera célébrée sur 5 jours consécutifs, les 29, 30, 31 mai et les 1er et 2 juin 2010. Beaucoup de bonheur en perspective pour les habitants.



LECCI : Demandes de subvention

Le budget primitif de la commune de **Lecci** étant sur les fonds baptismaux, il est demandé aux associations qui souhaitent solliciter une subvention de bien vouloir faire parvenir leur demande dans les plus brefs délais. Les commissions compétentes se réuniront, en effet, très prochainement, et les associations locales sont donc priées de déposer leur dossier avant le 19 février 2010.

Et club d'astronomie

Les vendredis soir à 21 heures, quand le ciel n'est pas nuageux, vous pouvez participer à la réunion du club d'astronomie dont l'observatoire est situé au camping **U Mulinacciu**, pont de l'**Oso**, sur la commune de **Lecci**. Ouvert gratuitement à toutes les personnes intéressées, vous pourrez y observer le ciel, les planètes du système solaire, la lune et les autres objets célestes comme les nébuleuses, les amas d'étoiles, les galaxies...



Et programme Enfance de l'art

L'association L'enfance de l'art met en place des ateliers et des répétitions au cours de l'année. Des cours de modern jazz/hip hop pour adolescents et adultes sont proposés les lundis, mardis, et mercredis soir à 18 heures, suivis de relaxations de groupe les lundis et mercredis à 16 heures 30. La gym énergétique a lieu les mardis à 10 heures et 15 heures 30 et jeudis à 10 heures, suivie d'un atelier énergétique et relaxation. La danse de salon est enseignée le vendredi à 19 heures, le hata yoga le lundi à 14 heures 15, les travaux manuels enfants le mercredi à 14 heures 30. Un atelier peinture adultes est mis en place le samedi de 9 heures 30 à 11 heures 30, et l'aide informatique le lundi de 9 heures 30 à la mairie de **Lecci** et à 14 heures 30 à la salle d'honneur de **Sainte Lucie de Porto-Vecchio**. Renseignements auprès de **Claire Beretti** au 06 10 20 96 66. Site : www.lenfancedelart.com



SAN GAVINU DI CARBINI : Taxe de séjour

Le maire de **San Gavinu di Carbinu** vous rappelle que le conseil municipal a voté une taxe de séjour au cours de sa séance du 12 septembre 2008. Cette taxe applicable depuis le 1er janvier 2009 est perçue pour tous types de location touristique (hôtels, chambres d'hôte, gîtes de tourisme meublés, campings...) La taxe doit être perçue par le loueur auprès du locataire et doit être reversée au receveur municipal à la fin des périodes de location. On peut vous renseigner au 04 95 78 43 28 (mairie du chef-lieu) ou au 04 95 70 59 60 (mairie annexe).

ECCICA SUARELLA : Recensement

Comme dans de nombreuses autres communes de **Corse**, le village de **Eccica Suarella** accueillera un agent recenseur pour une enquête de recensement, laquelle est basée sur un questionnaire à renvoyer à l'**INSEE** ou à remettre à son représentant avant le 20 février 2010. La municipalité vous demande de réserver le meilleur accueil possible à cet agent. La participation à cette enquête de l'**INSEE** est essentielle et obligatoire.



STE LUCIE DE PORTO VECCHIO : ADMR

L'association d'aide à domicile en milieu rural de **Conca-Lecci-Sainte-Lucie**, présidée par **Anna Querci**, met en place une permanence d'information pour ses salariés et ses bénéficiaires, chaque vendredi après-midi de 14 heures à 16 heures, à la mairie de **Sainte-Lucie de Porto-Vecchio**.



ALÉRIA : Stage de peinture reporté

Le stage de peinture organisé par l'association **A Scopu**, qui était prévu les 29, 30, et 31 janvier, est reporté aux 22, 23, 24 et 25 avril. Les organisateurs communiqueront les informations relatives à cette rencontre par voie de presse. Renseignements : 06 09 67 17 29 ou 06 20 30 24 69.



SANTA REPARATA : Scontri

Le samedi 6 février, **Santa Reparata di Balagna** organise les **Scontri** en fin de journée dans la salle polyvalente, cette fois autour des *chjami à rispondi*. Fort du succès rencontré lors des dernières soirées, les organisateurs ont convié les poètes improvisateurs insulaires pour des joutes verbales de grande qualité.



ALGAJOLA : Ouverture d'un cabinet médical

Un cabinet médical de médecine interne ouvre ses portes dans le village d'**Algajola**, **Stretta Laghetta** à partir du 1er février 2010. C'est le docteur **Carlo Quarenghi** qui le gère. Tel : 04 95 60 70 30.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

L'Adecec plus que jamais sur le front de la langue corse

A l'orée de ses 40 ans d'existence, l'Adecec met l'accent sur la nécessité de faire de la langue corse un outil de promotion sociale.

39^{ème} assemblée générale de l'association Adecec... Au mois de décembre prochain, l'associu fêtera ses 40 ans d'investissement pour la sauvegarde et la promotion de la langue et de la culture corses. Une longévité éloquente. Des travaux engrangés. Du concret certes, mais aussi la part de rêve qui permet d'envisager d'aller toujours plus loin. Président depuis deux ans, **Ghjacumu Paoli** a fait l'analyse de cette maturation de l'association devenue référence à plus d'un titre : « *Je pense que nous avons su nous inspirer, nous enrichir de la réflexion des autres, nous avons su écouter pour mieux proposer et pour que l'ADECEC, dans l'écrin d'une intellectualité avouée, garde ses racines vraies et son franc-parler dans sa stratégie et sa tactique. Il ne s'agit pas non plus de philosopher en vain, mais d'essayer d'en arriver aux tracasseries de notre temps et je voudrais une adhésion sans faille pour que l'on sorte du ghetto. Le petit mot sans prétention qui s'étale sur le calendrier 2010 reflète sans ambiguïté ce que l'on a déjà dit : faire de la langue corse un outil de promotion sociale.*



La radio Voce Nustrale est un outil de promotion de l'association ouvert à toutes les culture

La sociolinguistique tant décriée à une époque en est l'artisan majeur, la traduction scientifique de l'évolution de cet aspect de la langue. Il faut à présent faire en sorte que sans bousculer les préceptes, mais avec ténacité et rigueur, nous en arrivions à l'application, sans heurter, mais avec constance et fermeté (...). La production littéraire en langue corse est remarquable, la poésie l'est tout autant, la discographie est abondante. On a essaimé bien au-delà de l'île, avec confusion c'est vrai, mais avec une grande qualité, et pour ne pas citer de nom, on va dire que souvent des chanteurs de la périphérie, sans charisme affiché, ni prononcé, arrivent à faire passer le message dans une discrétion mesurée. Ils arrivent à surprendre agréablement. Il ne s'agit pas à l'évidence du message politique, mais de l'axiome Lingua corsa, Lingua viva qui résiste au temps et aux agressions.

Il ne s'agit pas de gagner quoi que ce soit, car la victoire engendre un perdant, mais de persévérer en affirmant la légitimité de notre démarche ».

Des propos étayés par le bilan d'action de l'association qui se mesure au quotidien, dans une continuité d'activités bouillonnantes entre édition, radio, musée, nouvelles technologies, cycle de conférences et « Ghjurnate tematiche ».

Une vie au service de la culture corse et un quarantième anniversaire qui rime avec durée.



En visite libre ou guidée, la découverte du musée de l'Adecec est un moment d'enrichissement pour les plus jeunes comme pour les plus grands

Pour en savoir plus, contacter le 06.76.03.53.19.

Des spect a

Décidemment, le report de l'ouverture de l'Espace Diamant n'est pas sans incidence sur la vie culturelle ajaccienne. Comme la programmation du théâtre municipal, celle de l'Aghja doit être également modifiée aux mois de février et mars. Mais elle reste riche : en deux mois, la scène va ainsi accueillir trois pièces de théâtre décalées, deux concerts originaux et un festival « féminin mais pas féministe »...

Darwich. Empreints d'une force et d'une grâce absolues, les textes « *Discours de l'Indien rouge* » et « *Une mémoire pour l'oubli* » sont servis par l'artiste qui se révèle être ici un metteur en scène et comédien engagé et passionné.

Changement de style le 6 mars avec le concert de **Victor Démé**. Le chanteur burkinabé vient nous présenter son album éponyme paru en 2007 et qui regorge de mélodies folk blues patinées d'influence latine. De cet artiste, on dit la voix « *sereine et aérienne* », la musique « *chaude comme la terre burkinabé et aux horizons dégagés comme les pistes sans fin du Sahel* ». Une nouvelle pépite du folk africain à découvrir.

En mars, c'est au tour des femmes de prendre le pouvoir à l'**Aghja** ! Grâce au théâtre d'abord, avec « **Crave** », une pièce de **Sarah Kane**, mise en scène pour la première fois par **Antonia Buresi**, une artiste qui a été résidente à l'**Aghja**. Pour cette dernière, s'attaquer à la mise en scène d'un tel texte via une première mise en scène est une gageure : « *Je voudrais évoquer le tumulte, le tourment vivant qui échoue dans sa tentative de clarté, de lisibilité, sur lequel notre prise ne peut être que furtive, en mettant en relation avec le texte et les acteurs, une installation sonore et vidéo dans l'espace de jeu... Les propositions - sonore et vidéo - ne restent pas aux frontières de l'espace de jeu comme accompagnatrices ou illustratrices de la partition des acteurs. Au contraire, ces dispositifs vont agir comme machines à influencer, provoquer, conditionner et rendre possible leurs prises de parole.* » Alors pour savoir si **Antonia Buresi** a réussi son pari, ne manquez pas les deux représentations des 12 et 13 mars prochains.

Samedi 20 mars, place à la musique avec le festival « **Les Femmes s'en mêlent !** »⁽²⁾ qui se déroule du 20 mars au 3 avril dans toute la **France**. Cette année, la manifestation a choisi la scène de l'**Aghja** pour débiter en présence de **Stéphane Amiel** et d'artistes explosives répondant aux noms de **Rock Junior**⁽³⁾ et **Jessie Evans**⁽⁴⁾ ! Initié par **Stéphane Amiel**, ce festival exigeant est en train de s'imposer comme un événement phare, bien au-delà de nos frontières. « *Porté avec passion et curiosité,*

Au coeur de la programmation de l'Aghja et du festival national «Les femmes s'en mêlent», Jessie Evans, artiste explosive

Un peu bousculée par le report de l'ouverture de l'espace **Diamant** (lire les éditions précédentes de **L'Informateur Corse Nouvelle**), la programmation de l'**Aghja** de ce début d'année doit être quelque peu modifiée. Mais cela n'empêche pas l'association de toujours proposer une sélection pointue, voire provocante et souvent inédite dans l'île... Pour preuve, l'association propose un concert de jazz original le 13 février avec le trio d'**Eric Legnini** (1). Après une formation classique, un détour par le swing, le hip-hop, le funk et la soul, **Eric Legnini** est parvenu à imposer sa marque de fabrique et est devenu un des piliers de la scène parisienne. Son moteur ? « *Je trippe tout simplement sur la musique* », confie-t-il. Pour son concert à l'**Aghja**, le trio sera accompagné par **Stéphane Belmondo**, dont la puissance et la subtilité à la trompette sont légendaires.

Du 18 au 20 février, l'**Aghja** s'offre une triple ration de plaisir avec trois représentations (en lieu et place du "Bourgeois gentilhomme", reporté à la saison prochaine) de la pièce de théâtre « **Darwich deux textes** », mise en scène et interprétée par **Mohamed Rouhabi** qui, il y a dix ans, nous avait littéralement scotchés avec « **Malcom X** ». Cette fois, **Mohamed Rouhabi** revient seul sur scène pour transmettre la parole du poète palestinien **Mahmoud**

AGHJA

Scène conventionnée
Théâtre et Musiques Actuelles
6 chemin de Biancarello
20090 AJACCIO
Tél : 04 95 20 41 15
www.aghja.com

etacles éclectiques à l'Aghja

reconnu pour son éclectisme et son exigence, il nous parle de féminité, non de féminisme, soulignent les organisateurs. Prenant appui sur une scène féminine de plus en plus riche et variée, il s'est développé au fil des années pour devenir un rendez-vous européen incontournable».

A la fin mars, retour à la parité avec le nouveau spectacle de **Filip Forgeau** : «**Tout foutre en l'air**». Véritable pamphlet contre les dérives de nos dirigeants et les abus de notre société. Sous couvert de burlesque, **Filip Forgeau** met le doigt sur des points qui font mal : la répression, la morale intégriste, le mépris, le cynisme... Un miroir de notre époque mais pas seulement...

Comme d'habitude, l'**Aghja** se révèle être le lieu de tous les arts et de toutes les cultures. Alors, n'hésitez plus : allez prendre un grand bol de fraîcheur à l'**Aghja** !

(1) **Éric Legnini** : Piano ; **Franck Agulhon** : Batterie ; **Mathias Allamane** : Contrebasse

(2), (3) et (4) www.lfsm.net



Victor Démé présentera son album éponyme paru en 2007, pépite du folk africain tout droit venue du Burkina Faso

► Le programme

► ► ► en un coup d'oeil

Samedi 13 février, 21h

Musique : **Eric Legnini Trio** et **Stéphane Belmondo**.

Jeudi 18, vendredi 19 et samedi 20 février, 21h



Darwich deux textes, de et avec Mohamed Rouhabi

Théâtre : **Darwich** deux textes.

Samedi 6 mars, 21h

Musique : **Victor Démé**

Vendredi 12 et samedi 13 mars, 21h

Théâtre : **Crave** (Manque)

Samedi 20 mars, 21h

Musique : **Festival Les femmes s'en mêlent** avec **Rock & Junior** et **Jessie Evans**

Vendredi 26 et samedi 27 mars, 21 h

Théâtre : **Tout foutre en l'air**



Le nouveau spectacle de **Filip Forgeau**, «**Tout foutre en l'air**»

www.reveintense.fr

OUVERTURE

RN 193 Rond Point de Ceppe
20620 BIGUGLIA
04 95 54 04 41

TEMPUR
MATELAS ET OREILLERS D'ALLEGEMENT DE LA PRESSION

Dominique et Francescu : un



Dominique Siacci

Fraîchement diplômés d'un Master Informatique de l'Université de Corse, Dominique Siacci et Francescu Santoni ont créé, voilà un an, leur propre entreprise. Nommée DuoApps, cette structure innovante est spécialisée dans le développement d'applications mobiles ainsi que dans le conseil en stratégie marketing mobile. Rencontre avec ses deux jeunes et dynamiques fondateurs.

► **Dominique et Francescu, quel a été votre parcours jusqu'à présent ?**

D : Nous avons tous les deux effectué l'ensemble de notre cursus de formation à l'Université de Corse, en obtenant, au final, un Master Informatique en 2009.

F : Et nous avons eu la chance d'être soutenus par nos enseignants qui ont accepté de nous laisser créer notre entreprise durant notre période de stage de fin d'études.

► **Qu'est-ce qui vous a incité à créer votre entreprise ?**

F : Il y a quelques années, alors que nous étions en seconde année d'informatique à Corte, Christophe Paoli, l'un de nos enseignants, nous a vivement conseillé de nous rapprocher de la société WebzineMaker afin d'effectuer un stage.

D : J'ajoute que nous avons été chaleureusement accueillis et nous sommes restés en contact depuis. Au fur et à mesure des années, notre volonté de créer une structure dans le secteur du multimédia s'est affirmée. Nous avons la chance de travailler dans un domaine où nous pouvons tout à la fois être basés en Corse et avoir une envergure internationale.

► **Comment a réagi votre entourage ?**

F : Même si notre démarche a probablement été source d'incertitude et d'anxiété pour nos familles respectives et notre entourage, nous avons toujours été soutenus. Il s'agit d'ailleurs de l'un des éléments importants de notre réussite.

► **Pour quelle forme juridique avez-vous opté ?**

D : La structure nous correspondant le mieux est la SARL. Elle nous permet de détenir notre entreprise chacun à part égale et d'en être tous deux co-gérants.

► **Quels étaient vos premiers soutiens financiers ?**

F : Nous tirons notre principale fierté du fait que nous n'avons quasiment pas eu de soutiens financiers, si ce n'est celui de nos parents qui ont accepté de nous aider à gérer le quotidien tant que notre structure ne nous permettait pas de nous rémunérer.

D : Cela dit, au-delà d'un soutien financier, nous avons été très aidés par WMaker, qui nous a notamment mis en relation avec certains de ses clients comme le magazine Marianne. Sans eux, DuoApps n'existerait certainement pas aujourd'hui.

► **Selon vous, en tant que jeunes créateurs, les démarches administratives pour monter une entreprise sont-elles lourdes ?**

F : Incontestablement, oui. De la création à la gestion de la structure au quotidien, ces démarches sont très chronophages. Aujourd'hui que notre entreprise grandit et que nous recrutons nos premiers employés, nous nous en apercevons encore plus.

► **Des premiers recrutements synonymes de résultats encourageants, malgré tout ?**

D : Oui, très encourageants. Nous sommes aujourd'hui six collaborateurs dont un étudiant de l'Université de Corse en alternance et nous ne pensions sincèrement pas grandir si vite.

► **Dans quels domaines d'activité votre société est-elle spécialisée ?**

D : Notre société est spécialisée dans le conseil et le développement de stratégies marketing mobiles. Très concrètement nous développons des applications pour smartphones, c'est-à-dire l'iPhone, Google Android, etc.

► **Pourquoi la téléphonie mobile et le créneau de l'iPhone en particulier ?**

F : Le marché du mobile est très certainement le plus porteur en ce moment. Il connaît actuellement, et cela va probablement se poursuivre, une croissance exponentielle. Avec l'iPhone, Apple a créé un modèle que tous les autres constructeurs tentent de copier. Il permet de réaliser des produits vraiment intéressants.

► **Y a-t-il une symbolique derrière le nom « DuoApps » ?**

F : Oui, très simple. Duo, car nous étions deux à l'origine. Apps, car c'est le diminutif de « Application » en anglais.

► **Quel volet de la formation que vous avez reçue à l'Université de Corse vous est le plus utile aujourd'hui ?**



Francescu Santoni

duo en toute application

D : La formation informatique dispensée à la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université de Corse est très généraliste. Nous avons acquis par la suite une vraie expertise dans le Web en dehors de notre parcours universitaire. Cependant, ce sont les bases théoriques enseignées à l'Université qui nous sont aujourd'hui les plus utiles. Au final, par rapport à l'institution universitaire, ce sont l'implication et les encouragements de certains de nos professeurs qui ont davantage contribué à notre projet. Ils sont d'ailleurs venu nous féliciter le 19 novembre dernier lors de l'inauguration de nos nouveaux locaux et nous tenons à profiter de cette interview pour remercier Monsieur Paoli et Mesdames Vittori et Nivet.

► Avez-vous le sentiment d'avoir pris des risques ?

D : Pas réellement, ou du moins des risques mesurés. Nous avons la chance d'être jeunes et de ne pas avoir, pour l'instant, de famille à charge.

► Quelles erreurs, dues à votre manque de maturité, avez-vous commises ?

F : Encore une fois, nous avons été très soutenus par Sébastien Simoni et Jérôme Pietri, les deux patrons de WMaker. Ils nous ont suffisamment conseillés pour que nous ne commettions pas d'erreur stratégique. Ensuite, avec beaucoup de travail, tous les problèmes se résolvent.

► Quel regard portez-vous sur le domaine du multimédia en Corse ?

F : Pour nous, le domaine du multimédia, et des nouvelles technologies en général, est l'un des secteurs d'activité qui a un réel avenir en Corse. Encore une fois, tout en étant dématérialisée, une société peut à la fois être à la pointe de son secteur et être basée en Corse. 90% de notre chiffre d'affaires se fait à l'export, autrement dit en France continentale ou à l'étranger.

► Comment envisagez-vous le développement de votre société ?

F : Notre société grandit assez vite et nous avons des projets qui nous permettent d'envisager l'avenir très sereinement.

► Pensez-vous engager une autre personne bientôt ? Dans quel domaine et pourquoi ?

D : Aujourd'hui nous avons déjà quatre employés, tous développeurs. Nous avons un gros besoin de main d'oeuvre pour pouvoir répondre aux sollicitations auxquelles nous faisons face. Ce chiffre est amené à s'accroître rapidement. En effet, nous sommes parfois obligés de ne pas nous positionner sur certains projets par manque de temps.

► Selon vous, quelles sont les qualités requises chez un créateur d'entreprise ?

F : La principale est probablement la capacité de travail. Cela dit, lorsque la passion est présente, travailler est un plaisir.

► Quels conseils donneriez-vous à un jeune entrepreneur ?

F : De ne pas avoir peur d'innover



Info Line
<http://fr.duoapps.com/>
<http://www.campusplex.org>

*Une partie de l'équipe de DuoApps
aussi souriante qu'ingénieuse*

et de croire à son idéal. Malheureusement, beaucoup de personnes pensent qu'on ne peut rien faire en Corse et c'est fondamentalement faux.

► Quels sont les projets que vous avez réalisés à ce jour ?

D : Nous avons notamment développé l'application iPhone de l'hebdomadaire Marianne. Celle-ci permet de consulter les articles du site Marianne2.fr directement depuis un iPhone. Même principe pour l'application iPiazzetta, la première en langue corse, que nous avons réalisée pour le blog/journal A Piazzetta. Nous avons également réalisé l'application Arianespace qui permettra par ailleurs de regarder le lancement des fusées Ariane en direct depuis un iPhone.f

► Vos projets en cours de réalisation ?

F : Nous en avons énormément. Nous travaillons actuellement sur un projet d'application iPhone de réseau social pour une grande chaîne privée de la télévision française, dont nous ne pouvons citer le nom afin de ne pas compromettre la confidentialité du projet.

D : Nous travaillons également sur un projet qui se veut révolutionnaire, et qui permettra à n'importe quel site d'information de disposer d'une application iPhone de qualité à très bas coût et dans des délais de réalisation très courts.

Sur le modèle des entreprises soeurs japonaises

Le CamplusPlex a été initié par des passionnés d'Internet, souhaitant créer un espace de travail et de vie idéal. Il se situe au 12 rue Général Fiorella à Ajaccio. Il est composé pour moitié d'un openspace pouvant accueillir plus de vingt personnes et pour moitié d'un espace de réflexion et de détente. Il a ouvert ses portes le 2 novembre dernier. Cette unité géographique a été pensée pour favoriser l'échange et la créativité. Et DuoApps en fait partie. « Comme nous l'avons déjà évoqué, nous sommes très proches de la société WebzineMaker, mais également de la société I-Spirit », explique Dominique Siacci, l'un des co-fondateurs de DuoApps. Et d'ajouter : « Nous avons ainsi choisi de nous regrouper sur le modèle des entreprises soeurs japonaises. Chacune de nos activités respectives est complémentaire et l'objectif est de créer le maximum de synergies entre nos structures, qui restent bien entendu totalement indépendantes les unes des autres ». Une belle initiative, résolument tournée vers l'avenir...

LE COMITÉ DES FÊTES DE CERVIONI S'ACTIVE

A Cervioni le comité des fêtes a toujours eu un rôle prépondérant, prenant part aux rendez-vous de la vie paroissiale et s'illustrant dans l'animation à destination des sédentaires, notamment des personnes âgées, particulièrement demandeuses d'échanges et de découverte.



La présidente Corinne Piacenti et les membres du bureau du comité

Après une période de mise en sommeil, souvent nécessaire à un renouveau positif, le comité des fêtes de **Cervioni** est reparti de plus belle avec une nouvelle équipe d'animation dont le bilan d'action lors de sa toute récente assemblée générale a témoigné d'un grand dynamisme.



Illustration d'un voyage à Rome qui a marqué les esprits

L'année 2009 a en effet été riche en animations et rendez-vous, dans des chapitres variés, aptes à satisfaire le plus grand nombre. On se souvient du carnaval animé par le **Blues jazz band bastiais**, de la soirée paella avec **Alain Piras** et **Nicolas Dore**, d'un loto riche en lots, du concert gospel en la cathédrale, de l'organisation de **Paese in luce**, et du voyage à **Rome** dont chaque participant garde un album photo souvenir offert par le comité. Et puis l'année écoulée a été aussi marquée par une escapade à **Calenzana** et l'organisation de la fête paroissiale de **Saint Alexandre**.

Pour l'année 2010, le comité a présenté un programme de projets qui débutera le 20 février par le carnaval et son cortège de peluches géantes. Le 6 mars un loto sera organisé au couvent **Saint François** et le 18 avril une sortie dans le **Cap Corse** à la découverte de l'île aux oiseaux et un repas à **Macinaghju**. Un voyage est prévu en **Sardaigne** du 14 au 16 mai, avec la visite du marché d'**Olbia** et d'**Alghero**. Il faut préalablement s'inscrire pour y participer. Cette

escapade en pension complète avec logement en hôtel 3 étoiles est fixée à 250 euros par personne (voyage compris au départ de **Cervioni** à 14 heures, le 14 mai). L'embarquement à **Bonifaziu** est prévu à 17 heures en direction d'**Olbia**. La matinée du samedi sera libre pour découvrir le marché d'**Olbia** et l'après-midi sera comblé par la visite guidée d'**Alghero**. Au programme du dimanche : la visite des grottes de **Nettuno** en bateau privé.

Les inscriptions doivent se faire en téléphonant à la radio **Voce Nustrale**, partenaire du comité des fêtes, qui centralise toutes les réservations, même celles pour la promenade dans le **Cap corse** au mois de mars. Pour cela, composez le **04.95.38.12.83**.

Voilà pour l'essentiel des animations prévues avec le comité des fêtes de **Cervioni** qui envisage aussi l'organisation d'une soirée dansante en juin et un voyage à **Barcelone** pour le mois d'octobre. Tout cela avec le précieux concours du **Conseil Général de Haute-Corse** et de la mairie de **Cervioni**, fidèles partenaires.

LE PROGRAMME DE TÉLÉ PAESE

LUNDI 08 JANVIER

07h00 : Matinée enfant - programme destiné aux enfants inédit
08h00 : Documentaire : "Henri Alleg"
12h30 : Casserole - programme cuisine inédit
16h30 : Documentaire - "Avignon et ses affiches"
17h15 : Concert - "Urban Kreol"
19h30 : Nutziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret
19h45 : Watts in - Programme musical court
20h00 : Associ - Le magazine des associations présenté par Danielle Farsetti
20h25 : Documentaire - "Home"
21h15 : Film - "Speluncatu"

MARDI 09 JANVIER

07h00 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret
07h15 : Matinée enfant - programme destiné aux enfants inédit
07h45 : Spectacle pour enfant - Tarzan
12h30 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret
12h45 : Casserole - programme cuisine inédit
12h50 : L'affare so in francese - Magazine de Société
19h30 : Nutziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret
19h45 : Watts in - Programme musical court
20h00 : Documentaire - "Des hommes d'influence"
20h45 : Sport - "Deuxième national, Île Rousse 2009"

MERCREDI 10 JANVIER

07h00 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret
07h15 : Matinée enfant - programme destiné aux enfants inédit
08h30 : L'interview musique - inédit
12h30 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret
12h45 : Casserole - programme cuisine inédit
13h00 : L'interview cinéma - inédit
13h15 : Documentaire - "Calvi Xtri"
16h30 : Que de l'humour - Emission comique
17h30 : Concert - "Jean Racine"

19h30 : Nutziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret
19h45 : Watts in - Programme musical court
20h00 : L'affare so in francese - Magazine de Société
21h00 : Documentaire - "Les républicains espagnols"

JEUDI 11 JANVIER

07h00 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret
07h15 : Matinée enfant - programme destiné aux enfants inédit
08h00 : Documentaire - "Nature"
12h30 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret
12h45 : Casserole - programme cuisine inédit
12h50 : Associ - Le magazine des associations présenté par Danielle Farsetti
13h30 : Documentaire - "Hector le facteur"
17h30 : Spectacle - "Hector le facteur"
19h30 : Nutziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret
19h45 : Watts in - Programme musical court
20h00 : Associ - Le magazine des associations présenté par Danielle Farsetti
20h45 : Documentaire - "Soleil solitudes"
21h30 : Documentaire - "U paghjolu"

VENREDI 12 JANVIER

07h00 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret
07h15 : Matinée enfant - programme destiné aux enfants inédit
07h45 : Que de l'humour - Emission comique
12h30 : Nutziale rediffusion - Journal d'information présenté par Dominique Moret
12h45 : Casserole - programme cuisine inédit
12h50 : In Passendu : "Calenzana"
17h30 : Concert - "Morcheeba"
19h30 : Nutziale - Journal d'information présenté par Dominique Moret
19h45 : Watts in - Programme musical court
20h00 : Concert - "Corsicartisti Macagna"
21h45 : Théâtre - "Madame Raymonde"

Les programmes du week-end sont des rediffusions des émissions de la semaine.



63

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire Administrateur de l'Etude de Maître Léon-Gilles PADOVANI
3, Avenue Xavier Luciani - 20250 Corte

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole Casu-Padovani, notaire administrateur, à Corte le 23 janvier 2010, enregistré à : SIE pôle enregistrement de Bastia le 27 janvier 2010, bordereau 2010/67, case n°1.

Il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : "JMSP"

Capital : 500 euros, divisé en 50 parts sociales de 10 euros chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs

Siège : Route d'Alata, Lotissement Neri, Villa Bianca, numéro 6, 20090 Ajaccio

Objet : L'exploitation soit en qualité de propriétaire ou de locataire-gérant, de tous fonds de commerce et notamment de débits de boissons et de restauration rapide.

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Le capital est entièrement constitué par des apports en numéraires

Gérance : La société a pour gérant statutaire Monsieur Jean-Marc Pietri, demeurant à Ajaccio, (20090), Route d'Alata, Lotissement Neri, Villa Bianca, numéro 6, lequel a accepté sa fonction. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

Pour avis,
Marie-Carole CASU-PADOVANI

75

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ CIVILE "SCI FUNDA LINCA"

Avis est donné de la constitution de la société dont les caractéristiques sont :

Dénomination : "SCI FUNDA LINCA"

Forme : Société Civile

Capital : Cent (100), euros, divisé en dix parts sociales de dix euros chacune, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire

Siège : Mausoléo, 20222 Brando

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil

Durée : Quatre vingt dix (90) ans

Gérant : Monsieur Jean-François Bartolletti, né le 18/02/1951 à Brando (2B)

Cession de parts : Les cessions entre associés, au conjoint, à des ascendants ou descendants sont libres.

Toutes autres cessions ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément des associés.

RCS : La société sera immatriculée au RCS ouvert près le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

La gérance,

28

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Borgo du 28/01/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : "SARL AH2007"

A l'enseigne : "After Concept"

Capital : 300 euros

Siège : c/o Borgo Matériel Location, Lotissement Les Chênes, Valrose, 20290 Borgo

Objet : Les activités d'intermédiaires, du commerce et de l'industrie, traitement de l'environnement, recherche et négoce de tous matériaux similaires, connexes et dérivés,

- la domiciliation,
- la création, l'acquisition, la location, prise de location bail, installation, exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- le nettoyage industriel, professionnel et privé, le traitement, la protection, l'hygiène, la désinfection et la rénovation,
- le courtage en assurance,
- la conclusion de convention ou de contrat de formation professionnelle.

Et plus généralement toutes opérations de quelques natures qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS compétent

Gérance : Mme Josiane Nicolai, demeurant, 10, rue du Piolet Rdc, 06800 Cagnes sur Mer

Immatriculation : Au RCS Bastia

Pour avis,

61

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sari Solenzara du 02/01/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : SARL CAP MARRANNI PLAISANCE

Siège social : Résidence La Palmeraie, Route du Port 20145 SOLENZARA

Objet social :

- L'achat de bateaux à moteurs destinés à la plaisance,
- La location de bateaux de plaisance, en direct ou pour le compte de tiers et ou en sous-traitance,
- La vente de matériels et accessoires de bateaux à moteurs et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le fonctionnement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3.000 euros

Gérance : Monsieur Daniel LEBRATI, demeurant 2 B Square Henri Paté 75016 PARIS.

Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

34

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MONCALE (20214) du 18 janvier 2010, enregistré à la recette des impôts - SIE de BASTIA le 22 janvier 2010, bordereau n°2010/37 case n° 5, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : KALLISTE IMMO

Siège social : Chez Mme MARAIS, Haut du Village, 20214 MONCALE

Objet social : la société a pour objet :

- la gestion immobilière sous toutes formes, négociation, transaction, gestion,
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement,
- la participation de la société, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance économique ou location gérance.

Durée : 30 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés,

Capital social : TROIS MILLE EUROS (3.000,00 euros) divisé en 300 parts de 10 euros chacune, numérotés de 1 à 300, entièrement libérées et souscrites par chaque associé en représentation de son apport,

Gérant : Madame Blandine MARAIS, demeurant à MONCALE (20214), Le Haut du Village, nommée pour une durée illimitée

Immatriculation : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA,

Pour avis et mention,

32

LE BREAK SARL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 150 euros
Siège : Diamant I
Boulevard Pascal Rossini - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/01/2010, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : LE BREAK

Capital : 150 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 1,5 euros chacune, entièrement souscrites et libérées

Siège : Diamant I, Boulevard Pascal Rossini, 20000 Ajaccio

Objet : La société a pour objet : L'activité de restauration rapide : vente à emporter ou à consommer sur place, de produits alimentaires, boissons et autres

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérant : Monsieur Salducci Patrick, né le 26/05/1957 à Marseille, de nationalité française, demeurant à Also di Sole, Bât. B, Les Genets, 20000 Ajaccio, a été désigné dans les statuts comme gérant pour une durée illimitée

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention, le gérant.

57

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

CAIMAN

Société Civile au capital de 1000,00 euros
Siège : 20218 Urtaca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 25/01/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : CAIMAN

Siège : 20218 Urtaca

Objet : Achat, vente, gestion de tous biens immobiliers

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Michèle Martelli, demeurant Urtaca, 20218 Urtaca

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ;

Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

27

Maître Pierre COLOMBANI

Avocat
8, Av. Notre Dame - 06000 Nice

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : SCI MARIELLE

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 335.000 euros

Siège : Lotissement Castellacciu, n°4, 20220 Monticello

Objet : La création, l'acquisition, la gestion d'une partie ou de la totalité d'un ou plusieurs immeubles, à usage professionnel, d'habitation ou commercial, en tous lieux, et l'exploitation soit directe, soit indirecte, du ou des locaux dont la société se trouverait propriétaire.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apports en numéraire : 335.000 euros

Gérance : M. Pierre-André Valli, demeurant à Monticello, 20220, Lotissement Castellacciu, n°4.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions de parts sociales entre ascendants, descendants, conjoints d'associés, et entre associés, interviennent librement au regard des règles d'application du droit des sociétés.

Toutes autres cessions n'interviennent qu'avec l'agrément de la collectivité des associés, donné par décision de nature extraordinaire.

Statuts : Etablis suivant acte SSP en date à Nice du 7 janvier 2010.

Pour avis,

CONSEIL GENERAL

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : «Nettoyage de locaux occupés par les services du Département de la Corse-du-Sud pour une période de 1 à 4 mois en 2010» (13 lots)

Référence acheteur : 2010-004

Nature du marché : Services

Type de Marché : Catégorie de services n°14 - Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 90911200 - Services de nettoyage de bâtiments

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché à lots

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

Quantité/étendue :

Nettoyage de locaux occupés par les services du Département de la Corse-du-Sud pour une période de 1 à 4 mois en 2010

A titre indicatif, les surfaces à nettoyer pour les différents lots sont les suivantes :

lot 1 : 929M², lot 2 : 1478M², lot 4 : 614M², lot 5 : 686M², lot 6 : 790M², lot 7 : 3330M², lot 8 : 200M², lot 9 : 2131M², lot 12 : 502M², lot 13 : 501M², lot 17 : 293M², lot 18 : 712M²

le lot n°3 « Prestations courantes de remplacement des agents d'entretien titulaires de la collectivité, absents » est un marché à bons de commande assorti des montants mensuels suivants exprimés en quantités (l'unité étant le jour) : minimum mensuel de 20 jours et maximum mensuel de 200 jours

Lot N° 1 - Bibliothèque Départementale de Prêt - Z.I. du VAZZIO - AJACCIO - CPV 90911200

Lot N° 2 - Bâtiments -7, Cours Grandval - AJACCIO - CPV 90911200

Lot N° 3 - Remplacement des agents d'entretien titulaires de la collectivité, absents - CPV 90911200

Lot N° 4 - Bureaux Rue Général FIORELLA - AJACCIO - CPV 90911200

Lot N° 5 - Bâtiment Passage Henri Dunant - AJACCIO - CPV 90911200

Lot N° 6 - Bâtiment du 19, Ave Impératrice Eugénie - AJACCIO - CPV 90911200

Lot N° 7 - Bâtiment du 8 Cours Général LECLERC - AJACCIO - CPV 90911200

Lot N° 8 - Bâtiments situés aux 10 Cours Napoléon et 20 Cours Napoléon - AJACCIO - CPV 90911200

Lot N° 9 - Bâtiment Palais LANTIVY - Cours Napoléon - AJACCIO - CPV 90911200

Lot N° 12 - Bâtiment ? Rue Général de Boissoudy - Porto-Vecchio - CPV 90911200

Lot N° 13 - Services sociaux sis à Ajaccio, immeuble « Le Louisiane » Rue Paul

Colonna d'Istria & Résidence « Les Palmiers » Rue Roland Cardinali & immeuble « Pauline » quartier de l'empereur - CPV 90911200

Lot N° 17 - Cité administrative - SARTENE - CPV 90911200

Lot N° 18 - Bâtiments des 20, 22, 24 et 28 Cours Soeur Amélie SARTENE - CPV 90911200

Conditions relatives au contrat :

Cautionnement :

aucun

Financement :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité

- Délai de paiement de 35 jours;

- Prix fermes

Forme juridique :

solidaire

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

- garanties techniques et financières suffisantes ;

- candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Procédure

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Dossier à retirer :

CONSEIL GÉNÉRAL DE CORSE DU SUD

Direction Générale Adjointe Infrastructures de Communication, Transports et Patrimoine - Unité comptabilité et Administration

Rue Fiorella

BP 414

20183 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 29 15 01 - Fax : 04 95 29 83 17

mèl : felia.deperetti@cg-corsedusud.fr

web : http://www.cg-corsedusud.fr

Remise des offres : 17/02/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Date prévisionnelle de début des prestations : Mars 2010

chaque lot pourra être reconduit, de manière expresse, 1 semaine avant l'échéance de la période concernée, 3 fois pour une période d'1 mois.

Conditions et mode de paiement pour obtenir le dossier de consultation auprès du correspondant :

Le dossier est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont sauf.

Conditions de remise des offres ou des candidatures auprès du correspondant :

Par tout moyen (voie électronique autorisée) permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 29/01/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

36

Maître Claire

DAUDIN-BRANDIZI

Avocat au Barreau d'Aix en Provence
Cabinet Secondaire
Zone d'Activités - RN 198
20213 Folelli

Par décision unanime du 28 janvier 2010, les associés de la Société LA PLAGES DE L'ARINELLA, SAS au capital de 40.000 euros, dont le siège est à Ghisonaccia (20240), Lieu-dit Bruchetto (301 075 065 RCS Bastia) ont nommé à compter rétroactivement du 12 janvier 2010.

- Mme Isabelle Gambotti, demeurant à Ghisonaccia, (20240), Ghisonaccia, en qualité de Président en remplacement de Monsieur Joseph Gambotti, décédé.
- Mademoiselle Pia Gambotti, demeurant Arinella Bianca, 20240 Ghisonaccia et Monsieur Marien Gambotti, demeurant Arinella Bianca, 20240 Ghisonaccia, en qualité de Directeurs Généraux en remplacement de Mme Isabelle Gambotti, démissionnaire du fait de la sa nomination en qualité de Président.

Pour avis,

24

QUALICIEL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : 26, Montée des Aloès
Les Collines 2 - 20600 Furiani
B 438 061 939

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2009 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Rossi Jean-François, demeurant, 26, Montée des Aloès, Les Collines 2, 20600 Furiani, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé, 26, Montée des Aloès, Les Collines 2, 20600 Furiani, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes, et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS - Bastia

Pour avis,

06

Société d'Exploitation de la Résidence des Calanques

SARL au capital de 1500 euros
Siège : Résidence Les Calanques
Route des Sanguinaires - 20000 Ajaccio
503 669 236 RCS Ajaccio

L'AGE du 01/02/2010 a nommé en qualité de gérant Monsieur Dominique Renucci, demeurant, 145, Avenue Clément Ader, 34170 Castelnaud Le Lez en remplacement de Melle Armani Mathilde, à compter du 01/02/2010.
Modification au RCS de Ajaccio.

01

SARL ECLIPSE

Au capital de 7.500 euros
1 Bd Auguste Gaudin - 20200 Bastia
RCS Bastia 478 894 777

Avis est donné que par délibération du 28/01/2010, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1-5 "Objet social" de ses statuts comme suit : L'exploitation d'un fonds de commerce dont l'activité principale est le commerce de produits divers spécialisés, de plus, vente de tous articles érotique, vente et location de vidéo, lingerie gadgets, sex shop.

55

CIOULE

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : Rés. de l'Orée du Bois
Bât. B - Avenue Noël Franchini
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 398 960 708

Par AGE du 18/12/2009, il est décidé de transférer le siège social du Rés. l'Orée du Bois, Bât. B, Avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio, au, **149, Avenue du Maine, 75014 Paris**, et ce à compter du même jour.

L'art. 4 des statuts est modifié.
Nouvelle immatriculation au RCS Paris.

10

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n°6299, à paraître le 29 janvier 2010, concernant la société ci-après.

Il fallait lire : Il a été décidé de modifier la raison sociale de la "SCP LEANDRI - RUEL - CRESCENZI, Société Civile Professionnelle d'Infirmiers", en, ""SCP LEANDRI - RUEL - CRESCENZI - BARTOLI - POLIDORI, Société Civile Professionnelle d'Infirmiers",

26

Maître Claire**DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat au Barreau d'Aix en Provence
Bureau Secondaire
Zone d'Activités - RN 198 - 20213 Folelli

Par décision du 1er décembre 2009, l'associé unique de la société GARAGE DU GOLFE, SARL dont le siège est à Ajaccio (20090), 15, Cours Jean Nicoli, (502 773 179 RCS Ajaccio), a décidé une augmentation du capital social de 10.000 euros, par la création de 100 parts nouvelles de 100 euros nominale chacune, intégralement souscrites et libérées en numéraire et constaté en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : Trente mille euros (30.000 euros)

Nouvelle mention :

Capital social : Quarante mille euros (40.000 euros)

59

CO ALLIANCE

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 4000 euros

Siège : Ajaccio 20000 (Corse du Sud)
16 et 18, Boulevard Danielle Casanova

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 28 janvier 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : CO ALLIANCE

Siège : Ajaccio 20000 (Corse du Sud), 16 et 18 Boulevard Danielle Casanova
Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger, la vente d'articles de cérémonie (robes de mariées, costumes, cortège, enfant), la confection, la retouche, l'organisation de toutes manifestations événementielles ainsi que de toutes réceptions, mariages, baptêmes, séminaires, congrès, anniversaires, cocktails, services, la création d'événements, art et expression florale.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Transmission de parts : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 10 des statuts

Capital : 4000 euros divisé en 400 parts de 10 euros chacune, libéré de moitié

Apports : Exclusivement en numéraire

Gérance : Est nommée premier gérant de la société pour une durée illimitée, Mme Marcelle Peretti demeurant à Ajaccio (Corse du Sud), Immeuble Les Marguerites, Bât. D, Les Terrasses Fleuries. La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

18

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte du 04/01/2010 avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GLOBAL ACCESS

Forme : SARL

Capital social : 5000 euros

Siège : Lieu dit Caterone, Calca, 20245 GALERIA

Objet : Conseil en télécommunications avec vente de matériel et/ou de services sans SAV, vente de matériel informatique.

Durée : 99 ans

Gérant : Mr CONTE Philippe, 198 Bd Ange Martin 13190 ALLAUCH.

La société sera immatriculée au RCS de BASTIA

13

ANTONA PROMOTION

Forme : SARL

Au capital de 7622,45 euros

Siège : Terrasses des Sanguinaires,

Les Terrasses, 20000 Ajaccio

Objet : Création de lotissement

Gérant : M. Juillet Bernard, demeurant,

Rés. A Funtana, 20166 Albitreccia

RCS Ajaccio : 435 088 364

AVIS DE DISSOLUTION AVEC CESSATION D'ACTIVITE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 29 janvier 2010, la dissolution anticipée de la SARL ANTONA PROMOTION, à compter du 31 décembre 2009 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Juillet Bernard, demeurant Rés A Funtana, 20166 Albitreccia, à compter de la même date. Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Le liquidateur.

16

SCI THALASSA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524,49 euros

Siège : Sainte Lucie de Porto-Vecchio

(20144) La Testa

Registre du Commerce : Ajaccio : 423 776 319

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 janvier 2010, enregistrée le 25 janvier 2010 à Porto-Vecchio, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 228.475,51 euros, par apports en numéraire pour le porter à 230.000 euros.

22

ESPACE ELEC

SAS au capital de 200.000 euros

Siège : Zone Industrielle de Furiani

20600 Bastia

412 628 323 RCS Bastia

Par décisions du 31/12/09, le Président a transféré le siège social à **Le Stiletto (20090), Ajaccio**, avec prise d'effet au 1er janvier 2010, et modifié en conséquence l'article 3 des statuts. Le Président de la Société est la SAS REXEL FRANCE, dont le siège est 189, 193, Boulevard Maeshherbes, 75017 Paris, RCS Paris 309 304 616, représentée par M. Patrick Berard, demeurant 145, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne - Billancourt.

La société sera radiée du RCS Bastia et immatriculée au RCS Ajaccio.

05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi, du 28 janvier 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : KALLISTE

Siège : Calvi (Corse), Hôtel Belvédère,

Avenue Christophe Colomb

Objet : La société Civile Immobilière de gestion a pour objet :

- L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel commercial ou industriel ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Marie-Ange Cecdaldi, demeurant à Calvi (Corse), Hôtel Belvédère

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, et entre conjoints, ascendants et descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis, le gérant.

14

SARL ANTONA PROMOTION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège : Route des Sanguinaires,

Les Terrasses, 20000 Ajaccio

RCS Ajaccio : 435 088 364

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés réunis le 29 janvier 2010 au siège social, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion, et décharge du mandat de Monsieur Juillet Bernard, demeurant à cet effet, Rés. A Funtana, 20166 Albitreccia, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2009. Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

15

SCI PETRA BIANCA

Société Civile Immobilière

Au capital de 100.130 euros

Siège : Olmuccio Club

Sainte Lucie de Porto-Vecchio

(20144) La Testa

Registre du Commerce : Ajaccio : 450 858 998

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 janvier 2010, enregistrée le 25 janvier 2010 à Porto-Vecchio, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 19.870 euros, par apports en numéraire pour le porter à 120.000 euros.

23

Cabinet d'Avocats Associés**MUSCATELLI - CRETY****MERIDJEN**

Les Jardins de Bastia

Chemin de l'Annonciade

20200 Bastia

Téléphone : 04 95 31 35 63

Télécopie : 04 95 31 38 14

SNC SAMPIERO**SPORTS TABACS**

Société en Nom Collectif

18, Boulevard Wilson

20260 Calvi

RCS Bastia : N°383 054 038

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire à Calvi du 27 janvier 2010, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à compter du 27 janvier 2010, au Lieu-dit Astro, 20214 Calenzana. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : Siège social :

18, Boulevard Wilson, 20260 Calvi.

Nouvelle mention : Siège social :

Lieu-dit Astro - 20214 Calenzana.

08

Stéphane ALPI

Avocat

1, Av. Mal Sébastiani - 20200 Bastia

GALERIE SANTA MARIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7700 euros

Siège : La Roseraie II

Avenue Christophe Colomb - 20260 Calvi

RCS Bastia : 422 898 627

AVIS DE MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 janvier 2010, les associés ont décidé de modifier l'objet social et de l'étendre à "la vente d'articles de sports, articles nautiques, produits alimentaires, articles de prêt à porter, accessoires, chaussures, articles de bijouterie et horlogerie". L'article 2 des statuts "Objet social", a été complété en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
La gérance.

21

A SULANA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 45.000 euros

Siège : Route de la Plage

Galéria (Corse)

340069541 RCS Bastia

L'assemblée générale par décision en date du 31 octobre 2009, après avoir entendu le rapport de Mme Anne Marie Guiffroy, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, la liquidatrice.

02

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 25, parue dans le Journal "l'Informateur Corse Nouvelle", N°6298, semaine du 22 au 28 janvier 2010, concernant La Société STELLA MARINA.

Il fallait lire : Entête :

STELLA MARINA.

Et non : STELLA MARINE, comme écrit par erreur.

Le reste sans changement.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogrefre

LIQUIDATION JUDICIAIRE

40

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de la :

SARL Travaux Bâtiment Rénovation
T.B.R (SARL)
Route de Corbara Bât. Savelli
20256 Corbara

Activité : Travaux de gros oeuvre, ouverture et fondation

RCS Bastia : B 491 725 404, 2006 B 329

Juge commissaire :

M. Jean-Baptiste Antonini

Juge commissaire suppléant :

M. Michel Leoni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

41

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Novo Petejo Moreira Miguel
13, Chemin de Fiumicelli
Villa Stella Marina
20200 San Martino di Lota

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RM : n°501 072 102 (542.07.2B)

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

42

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Société de Montage de Tuyauterie
Corse "SMTC" (SARL)
Lieu-dit Mezzana
20230 Santa Lucia di Moriani

Activité : Installation, poste et montage de tuyauterie et canalisations

RCS Bastia : B 500 752 183, 2007 B 410

Juge commissaire :

M. Pierre Ers

Juge commissaire suppléant :

M. Christian Ricomini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

43

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

M D P (SARL)
Imm. Arcole - Lupino
20600 Bastia

Activité : Maçonnerie générale BTP

RCS Bastia : B 494 525 751, 2007 B 92

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. OAP Grimaldi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

44

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Peynet Danielle Michèle
Villa 26 HLM U Paesolu
20260 Calvi

Activité : Nettoyage de locaux "Balagne propre service"

RM : n° 404 497 471 (219.02.2B)

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

45

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Bati-Monte (SARL)
Migliacciaru
20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Travaux de maçonnerie

RCS Bastia : B 492 984 711, 2006 B 450

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ers

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

46

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

NR'GO (SARL)
Résidence Les Amandiers
20214 Calenzana

Activité : Vente, installation et mise en service de tout système de production d'énergie

RCS Bastia : B 495 392 763, 2007 B 164

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

47

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

PROFIL MENUISIER (SARL)
"ALTIVA" ZI de Migliacciaru
20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Vente et pose de menuiseries en bois, PVC et Alu

RCS Bastia : B 414 702 910, 97 B 245

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. OAP Grimaldi

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

48

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Bianchini Jean Antoine
Miomo
20200 Santa Maria di Lota

Activité : Maçonnerie

RM : n°783 034 655 (113.70.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean Paul Poggioli

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ers

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

49

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Orsini Simon
"FINITION PLUS"

c/o Mme Tygielski Michèle - Imm. Orsini
20251 Pietrasera

Activité : Maçonnerie générale

RM : n° 340 734 268 (13.02.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. OAP Grimaldi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

50

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Acqua PRESSING (SARL)
Place de l'Eglise Monticello

c/o M. Joël Canava
20220 Ile-Rousse

Activité : Laverie, pressing, blanchisserie

RCS Bastia : B 449 679 315, 2005 B 118

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Michel Leoni

Juge commissaire suppléant :

M. Philippe Marchioni

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

51

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

TENTATIONS (SARL)
Maison Chiodi

20240 Ghisonaccia

Activité : Lingerie, prêt à porter, maroquinerie, accessoires

RCS Bastia : B 414 298 216, 97 B 207

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

M. Michel Leoni

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

52

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

PALMA Patrick Bruno
"Ets Palma"

La Tour Résidence Sainte Lucie
Quartier Annonciade

20200 Ville di Pietrabugno

Activité : Traitement et recyclage des métaux ferreux et non ferreux

RM : n° 347 397 812 (441.04.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Pierre Ers

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

53

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

CERQUEIRA Rato Joao Carlos
"RATO PERE ET FILS"

Villa Caghia Socce
Rte de l'Ile-Rousse

20260 Lumio

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RM : n°494 660 533, (110.07.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Baptiste Antonini

Juge commissaire suppléant :

M. Michel Leoni

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

54

Par jugement en date du 26/01/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

WHISKY Altore (SARL)
Hameau du Canale

20253 Patrimonio

Activité : Fabrication et commercialisation du whisky Altore...

RCS Bastia : B 447 518 796, 2003 B 39

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET www.corse-information.info

Maître Claire**DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat au Barreau d'Aix en Provence
Cabinet Secondaire
Zone d'Activités - RN 198
20213 Penta di Casinca

Par acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 27 janvier 2010, a été constituée la Société **HOLDING IMPACT**, Société Civile Immobilière au capital de 400.000 euros, au moyen de l'apport de 500 parts sociales de la société IMPACT DIFFUSION, dont le siège est à Porto-Vecchio (20137), 11, rue de la Citadelle (381 269 687 RCS Ajaccio), dont le **siège social** est à Porto-Vecchio (20137), 11, rue de la Citadelle, ayant pour **objet** : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières apportées à la société, et que la société se propose d'acquiescer ultérieurement. Monsieur Jean-Pascal Terrazzoni, demeurant à Porto-Vecchio (20137), 13, rue de la Citadelle, Monsieur Joseph Quilici, demeurant à Campo (20142), Campo, ont été désignés en qualités de **gérants**. Toutes les cessions sont soumises à agrément des associés représentant les trois quarts au moins du capital. La **durée** de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à (lieu) BASTIA du (date) 02/02/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SARL Photovoltaïque.Corse
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : Mille Euros
Siège social : Penta Village 20213 PENTA DI CASINCA
Objet : Etudes techniques en conception et réalisation, la vente, la maintenance et le service après vente de générateurs photovoltaïques raccordés au réseau électrique
Durée : 99 années
Gérant : DUCHANGE DAVID, demeurant à Penta Village 20213 PENTA DI CASINCA
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de La haute Corse

Pour avis,

SCI LES FLOTS BLEUS

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1524.49 euros
Siège de la liquidation : 2 Mancinu
20110 PROPRIANO
RCS Ajaccio : D 329 350 672

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2009, les associés ont décidé :
- de nommer Mme Jeanne RINGOT, demeurant à PROPRIANO (20110), 2 Mancinu, Gérante en remplacement de M Maurice RINGOT décédé le 17 décembre 2008, à compter rétroactivement du 17 décembre 2008,
- la dissolution anticipée de la Société à compter du 14 décembre 2009 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mme Jeanne RINGOT, demeurant 2 Mancinu, 20110 PROPRIANO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 2 Mancinu, 20110 PROPRIANO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.
Mention RCS : Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION**SASU BOULANGERIE PATISSERIE VENTURA**

Avist est donné de la constitution de la SASU BOULANGERIE PATISSERIE VENTURA, né le 24/02/1974 à BASTIA (Haute corse)

Siège social : 55 Route du Cap - 20 200 SAN MARTINO DI LOTA

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia
Capital social : 2 000 euros divisés en 20 actions de 100 euros chacune, libéré à hauteur de 50% soit 1 000 euros au moment de la constitution de la société

Objet social : La fabrication à caractère artisanal associée à la vente au détail de toutes sortes de pains, de viennoiseries, de pâtisseries fraîches, ainsi que la fabrication à caractère artisanal de quiches, tartes salées, tourtes fraîches et croque-monsieur, associée à la vente au détail de produits de boulangerie et pâtisserie, fabrication et vente de chocolat et confiseries. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes.

Présidence : Monsieur Marc VENTURA demeurant Résidence Opale - Bat. E9 - 20 200 SAN MARTINO DI LOTA, associé unique, élu pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

BERAZUR

Société Civile Immobilière
Capital : 156.000 euros

Siège : La Testa - Domaine de Saporaccia
Lot 4 - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 449 484 799

Aux termes d'une décision collective en date du 9 juillet 2009, les associés de la Société BERAZUR, ont décidé :
d'augmenter le capital social d'une somme de 84.240 euros (quatre vingt quatre mille deux cent quarante euros) pour le porter de 156.000 euros (cent cinquante six mille euros), à 240.240 (deux cent quarante mille deux cent quarante euros) par la création de 54 parts nouvelles de 1560 euros chacune, émises au pair, et à libérer intégralement au moyen de versements en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.
L'inscription modificative sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le gérant,

La location-gérance du fonds de commerce de "prêt à porter saisonnier", exploité à Bonifacio (Corse du Sud), 40, rue St Erasme, consentie suivant acte sous seings privés en date à Porto-Vecchio, du 1er avril 2003, enregistré à Porto-Vecchio, le 29 septembre 2003, folio 2003/361, par la société dénommée "SIMONI BARTHELEMY", dont le siège social est à Figari, 20114, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 321 760 449, à la Société S.C.P.A Société Commerciale Porto-Vecchiaise Associés, dont le siège est à Porto-Vecchio, 20137, 1, rue Général Abatucci, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro B 438 025 959, pour une durée d'une année à compter du 1er avril 2003, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, a pris fin le 31 mars 2008.

Pour avis et mention,

Maître Claire**DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat au Barreau d'Aix en Provence
Cabinet Secondaire
Zone d'Activités - RN 198
20213 Folelli

Par AGE en date du 31 décembre 2009, les actionnaires de la Société ISOLA HÔTEL, SA au capital de 38.112,25 euros, dont le siège est à Borgo (20290), Pineto, Borgo (304 057 235 RCS Bastia), statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de Commerce, ont décidé la transformation de la société en Société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 38.112,25 euros.

Admissions aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions à un tiers, à quelque titre que ce soit, doit être soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Sous sa forme anonyme, la société était dirigée par :

Administrateurs :

Monsieur Pierre-Paul Frasali, demeurant, Hôtel Isola, Lido de la Marana, Borgo, 20290 ;

Mme Vanina Galligani, demeurant Clos Angéla, Hameau de Suerta, Bastia, 20600 ;

Monsieur Daniel Frasali, demeurant, Hôtel Isola, Lido de la Marana, Borgo, 20290 ;

Mme Angèle Frasali, demeurant, Hôtel Isola, Lido de la Marana, Borgo, 20290.

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général :

Monsieur Pierre-Paul Frasali,

Directeur Général Délégué :

Mme Vanina Frasali,

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

Président de la Société :

Mme Vanina Frasali,

Membres du Conseil de Surveillance :

Monsieur Daniel Frasali,

Mme Angèle Frasali,

Monsieur Pierre-Paul Frasali,

Président du Conseil de Surveillance :

Monsieur Pierre-Paul Frasali,

Commissaires aux comptes confirmés dans leurs fonctions :

Monsieur André Fontana, Lucciana, (20290), Route de l'Aéroport, Centre Europa, Titulaire - Monsieur Paul Padovani, Ajaccio (20192), 23, Cours Général Leclerc, Suppléant.

Le dépôt légal des pièces sera effectué au RCS de Bastia.

TRAVAUX SPECIAUX ACROBATIQUES

Société par actions Simplifiée
Au capital de 152.449,02 euros
Siège : Lotissement Artisanal Porette
20250 Corte
RCS Bastia : B 384 159 976

Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 30/11/2009, la collectivité des associés a décidé, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social. Deux exemplaires de la décision seront déposés au Greffe du TC de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Etude de Maîtres**Robert PROVENT****Paule VILLANOVA**

Notaires Associés à Corte (Haute-Corse)
Résidence U Principiu
9, Avenue Baron Mariani

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Robert Provent, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Mes Robert PROVENT et Paule VILLANOVA", notaires associés d'une Société Civile Professionnelle, titulaire d'un Office Notarial, en la résidence de Corte (20250), 9, Avenue Baron Mariani", le 29 janvier 2010, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour **objet** : L'acquisition par voie d'achat, ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

SCI LAETITIA

Le **siège social** est fixé à : Corte (20250), Place Paoli, n°3

La société est constituée pour une **durée** de 99 années.

Le **capital social** est fixé à la somme de : Mille euros (1000,00 euros)

Les apports sont :

Monsieur Jean-Joseph Acquaviva, en numéraire la somme de Neuf cent quatre-vingt euros (980,00 euros).

Monsieur Philippe Penciolelli, en numéraire, la somme de Vingt euros (20,00 euros).

Lesquelles sommes ont été déposés en totalité ce jour au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation à la comptabilité du notaire soussigné. Soit un total de mille euros (1000,00 euros), représentant le **capital social**.

Le premier **gérant** de la société est :

Monsieur Jean Joseph Acquaviva, surnommé, demeurant Calacuccia, (20224), 11, Avenue Valdioniello.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, Me Robert PROVENT.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à l'île-Rousse, du 12 janvier 2010, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : J.A.A.G

Siège : L'île-Rousse, (Corse), 2, Avenue Piccioni

Objet : L'acquisition, la construction, la gestion, la mise en valeur, l'exploitation de tous immobiliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2000 euros

Gérance : Monsieur Jacques Ambrogio, demeurant à l'île-Rousse (Corse), 2, Avenue Piccioni, l'île-Rousse,

- Mme Apollonie Françoise Montecatini, demeurant à 1, ruelle Pierraggi, Corte (Corse).

Agrement des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux, ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,
Le gérant.

56

SCP MAMELLI

Saint-Florent (20217)

Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

**Société Civile Particulière
"CASTELLACCE"**Société Civile au capital de 221.051,07 euros
Siège : Calacuccia - 20224 Albertacce
RCS Bastia : 334 079 472

Par assemblée générale ordinaire en date du 20 janvier 2010, il a été décidé de nommer, Monsieur Jean Luc Luciani, demeurant à Bastia (20600), Avenue de la Libération, Station BP, né à Bastia (Haute-Corse), le 26 juillet 1960, gérant de la Société, pour une durée illimitée à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Jean Luc Luciani, né à Bastia le 7 mai 1927, démissionnaire. L'article 16 des statuts a été corrélativement modifié.

Pour avis, le gérant.

11

SARL MANNARINISociété à Responsabilité Limitée
Capital : 76.225 eurosSiège : Lieu-dit Talavesa Sgaratato
Cuttoli-Corticchiato (Corse du Sud)
RCS Ajaccio B 321 760 399

Suivant délibérations en date à Cuttoli-Corticchiato, du 30 juin 2009, l'assemblée générale ordinaire des associés a décidé de ratifier à compter du 1er janvier 2009, la nomination de Monsieur Abbo André, demeurant à Ajaccio (Corse du Sud), 11, Cours Général Leclerc, aux fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant, pour toute la durée restant à courir du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de Monsieur Padovani Paul, démissionnaire.

Pour avis et mention,

25

ADDITIF

Additif à l'annonce légale n°12, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle", N°6298, du 22 au 28 janvier 2010, il convient de préciser le nom de famille de Mlle Laetitia : BARTOLI.

03

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans l'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, N°6295, du 25/12/09 au 31/12/09, Page 20, concernant l'avis de projet de scission de la SARL MUFRAGGI, un rectificatif technique a été apporté et validé par les AG des 3 sociétés, en date du 28/01/2010 :

Les éléments d'actif nets apportés à la SAS MUFRAGGI MATERIAUX par la SARL MUFRAGGI, sont évalués à 4.249.600 euros (au lieu de 4.239.600 euros), soit un apport net de 2.487.746 euros (au lieu de 2.477.746 euros).

Les éléments d'actif nets apportés à la SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT par la SARL MUFRAGGI, sont évalués à 863.337 euros (au lieu de 853.337 euros), soit un apport net de 379.369 euros (au lieu de 369.369 euros).

Le reste de l'annonce demeure inchangé. Conformément aux dispositions de l'article L236-6 du Code de Commerce, le projet de traité de scission rectificatif a été déposé :

- au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en date du 29/01/2010 pour la SARL MUFRAGGI ;
- au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en date du 29/01/2010 pour la SAS MUFRAGGI MATERIAUX ;
- au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en date du 29/01/2010 pour la SARL SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT ;

Pour Avis,

37

Département de la Corse du Sud**COMMUNE DE COGNOCOLI-MONTICCHI****AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****Identification de l'organisme qui passe le marché :**Commune de COGNOCOLI-MONTICCHI
20123 Cognocoli Monticchi**Mode de passation choisi :** Marché à procédure adaptée**Lieu d'exécution du marché :** Cognocoli-Monticchi**Objet du marché :** Travaux de la fontaine publique**Caractéristiques principales :*** Lot n°1 : Travaux d'enrochement
* Lot n°2 : Maçonnerie en pierres**Délai d'exécution des travaux :** 4 mois**Conditions relatives au marché :**

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ; La transmission des plis se fera par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine, la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité.

DCE remis gratuitement :**Critères d'attribution :**Valeur technique de l'offre : 50%
Délai d'exécution : 25%
Prix : 25%**Justificatifs et pièces à fournir :**

Les entreprises candidates devront remettre une déclaration d'intention de soumissionner, avec à l'appui :

- les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières,
- la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
- l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du Casier Judiciaire,
- la déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales.

Date d'envoi du présent avis de publication : 1er février 2010**Date limite de réception des offres :** 28 février 2010**Autres renseignements :**M. Eyssautier-Architecte DPLG Ajaccio
Tél : 04 95 21 59 44 - Fax : 04 95 21 75 58
Mairie de Cognocoli-Monticchi
20123 Cognocoli Monticchi
Tél : 04 95 24 22 95 - Fax : 04 95 24 20 04Cognocoli-Monticchi, le 1er février 2010,
Le Maire,
A. ALIOTTI.

62

COMMUNE DE LUMIO**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****PROCÉDURE ADAPTÉE (ART. 28 ET 74 DU CMP)****MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE****1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**Mairie de Lumio
20260 LUMIO
Tél : 04 95 60 89 00 - Fax : 04 95 60 76 00**2) OBJET DU MARCHÉ :** Etudes d'esquisse et permis de construire pour la construction d'une tribune et de vestiaires.**3) CONDITIONS DE PARTICIPATION :****Critères de sélection des candidatures :*** Capacités professionnelles, techniques et financières.
* Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.

* Les candidatures qui sont accompagnées :

- De la lettre de candidature (DC4),
- De la déclaration du candidat complétée (DC5),
- Des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP,
- Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 3 dernières années (sauf entreprise de création récente).

4) RETRAIT DU DCE : Les demandes de DCE sont à transmettre par courriel à l'adresse suivante : <cabinet.bernardini@wanadoo.fr>**5) CRITERES D'ATTRIBUTION :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :* 60% : Valeur technique de l'offre
* 30% : Prix des prestations
* 10% : Délais d'exécution**6) PROCEDURE :** Procédure adaptée (articles 28 et 74 du Code des marchés publics).**7) CONDITIONS DE DELAI :**

Les offres devront parvenir à la mairie avant le mercredi 24 février 2010 à 12h00.

8) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 01/02/2010.

04

Marie-Paule**DIONISI-NAUDIN**Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli
20200 Bastia

Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Lors de l'AGE en date du 7 décembre 2009, les associés de la Société L'OLIVIER BLEU, SAS au capital de 37.000 euros, dont le siège est à Bastia (20200), 15, Bis rue César Campinchi (RCS Bastia 499 624 120), ont décidé de nommer Monsieur Paul Flach, Parc Technologique de Bastia, Z.A.E Erbajolo, 20600 Bastia, aux fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement de Monsieur Eric Lucchini, C2C Audit, 10, Place de la Joliette, 13002 Marseille, à compter rétroactivement du 11 mars 2009, date à laquelle Monsieur Lucchini, a donné sa démission, et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Mention sera faite au RCS Bastia.

12

BATICAMPO

Société Anonyme

Régi par les articles L.225-57 à L. 225-93
du Code de Commerce
Capital : 880.000 euros
Siège : Lieu-dit "Cavone"
Ajaccio (Corse du Sud)
RCS Ajaccio : B 350 417 317

Suivant délibération en date à Ajaccio, du 1er septembre 2009, le Conseil de Surveillance a nommé aux fonctions de Membre du Directoire, à compter du 1er septembre 2009, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Simon-giovanni Pierre, démissionnaire, Monsieur Corazzini Jérôme, demeurant à Pietrosella (20166), 20, Résidence Sampiero II.

Pour avis et mention,

31

LOCASUDSociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège : 760 Chemin de la Grande Bastide
06520 Mougins
RCS Cannes : 449 375 955

Aux termes d'une délibération en date du 25 janvier 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée LOCASUD, a décidé de transférer le siège social du 760, Chemin de la Grande Bastide, 06520 Mougins, à **Villa A Leia, Hameau de Porra, BP 39, 20137 Porto-Vecchio**, à compter du 1er janvier 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La même assemblée a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : La restauration, la vente de plats cuisinés à emporter, les activités touristiques sous toutes leurs formes, la location ainsi que la vente de matériels et engins nautiques.

L'article 2 des statuts a donc été modifié en conséquence.

La même assemblée a décidé que l'exercice social commence le 1er avril et se termine le 31 mars de chaque année ; exceptionnellement, l'exercice 2010 aura une durée de quinze mois pour se terminer le 31 mars 2011.

L'article 6 des statuts a donc été modifié en conséquence.

Toutes les décisions précitées prennent effet au 1er janvier 2010.
Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

**INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE
TEL : 04 95 32 04 40**

Marie-Madeleine
AUDISIO-ORNANO
Avocat, 32, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Sari Solenzara, du 20 janvier 2010, enregistré à Porto-Vecchio, RD le 28/01/2010, bordereau 2010/35, case n°1, il a été constitué la société ci-après :

Dénomination : "MB TERRASSEMENTS BÂTIMENTS"

Forme : Société à Responsabilité Limitée sous la forme unipersonnelle

Siège : Route Nationale 198, Solenzara, 20145 Sari Solenzara

Objet : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

Bâtiment et Travaux publics ;
Terrassements, enrochements, VRD, travaux de maçonnerie générale, travaux sous-marins, constructions, équipements maritimes et fluviaux, démolition, location de matériel de travaux publics.

La prise ou mise en location gérance de tous fonds de commerce exerçant, les activités ci-dessus indiquées.

Et toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Apports en numéraire : Apports d'un montant de Mille 1000 euros en numéraire

Capital : Mille 1000 euros divisé en 100 (cent) parts sociales de Dix 10 euros entièrement libérées

Gérance : Monsieur Mickaël Antoine Boudinot, demeurant à Solenzara, Route Nationale 198, (20145), Sari Solenzara, désigné aux termes des statuts pour une durée indéterminée

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio ainsi qu'au Répertoire des Métiers.

Pour avis,
Le gérant,
Mickaël BOUDINOT.

STELLA DI MAMMA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : 2, rue Roi de Rome
20000 Ajaccio
Ajaccio : 490 710 050

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2010, enregistrée à Ajaccio, le 22/01/2010, B° 2010/54, case n°1, Mme Filippi Julie, Résidence A Piazzetta, Bât. A, Chemin de Pietralba, 20090 Ajaccio, a été nommée gérante en remplacement de Mme Sadok Patricia épouse Marras, Résidence A Piazzetta, Bât. D, Chemin de Pietralba, 20090 Ajaccio, en raison de sa démission, à compter du 1er janvier 2010.
L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Gérance : Mme Sadok Patricia épouse Marras, Résidence A Piazzetta, Bât. D, Chemin de Pietralba, 20090 Ajaccio

Nouvelle mention :

Gérance : Mme Filippi Julie, Résidence A Piazzetta, Bât. A, Chemin de Pietralba, 20090 Ajaccio

RCS : Ajaccio

Pour avis,

L'INFORMATEUR CORSE

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

TEL : 04 95 32 89 92

Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de la Région Corse - SAFER CORSE

Maison de l'Agriculture - 15, Avenue Jean ZUCCARELLI
20200 BASTIA
S.A. au Capital de 598.864 euros

Publication effectuée en application de la Circulaire Interministérielle du 09 Juillet 1975, sur la publicité préalable aux attributions, par cession ou par substitution des biens vendus par la SAFER Corse en disposition de l'Article 7, paragraphe 1, avant-dernier alinéa de la Loi modifiée du 8 Août 1962, à l'intention de tout candidat à la rétrocession d'un lot agricole, qui devra se présenter à la SAFER Corse où tous compléments d'information pourront lui être donnés.

DEPOT DE CANDIDATURES :

Sur rendez-vous

en téléphonant dès le 08/02/2010 au : 04/95/20/45/21 pour la Corse du Sud et au 04/95/32/36/24 pour la Haute-Corse.

Les personnes intéressées sont priées de déposer leur candidature au plus tard le 23/02/2010, délai de rigueur.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER Corse à l'égard des candidats.

Les propriétés ci-après désignées sont mises en attribution sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisitions par la SAFER Corse.

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Commune de SANT ANDREA D'ORCINO :

Lieudit(s) «CURRACHIAJA, CASANOVA, CHIOSOJO, BONICHISO, MURONE, TARDIVONE», d'une superficie de 3ha57a80ca, parcelles cadastrées Section A n°409p*610-675-676-681-683-690-695, en nature de chênes verts, maquis, ancien jardin (*Bien Non Délémité).

Commune d'ARGIUSTA-MORICCIO :

Lieudit(s) «SANTA LUCIA», d'une superficie de 6ha35a71ca, parcelles cadastrées Section A n° 167-175-176-178-1306, en nature de maquis, chênes verts, friches.

Commune de GUARGUALE :

Lieudit(s) «LECCIA NELLA- ALZZI MOZZO- FIGARCAZA- FRASSICCIA- LECCIA DI MICCHIO», d'une superficie de 05Ha44a34ca, parcelles cadastrées Section A n° 14-65-71-307-309-481-482-535-536-537-538-593-594-595, en nature de Maquis, chênes verts, friches, prairie.

Commune de COTI-CHIAVARI :

Lieudit(s) «CHIOSO DELLA VALLE DEL POG», d'une superficie de 1ha23a86ca, parcelles cadastrées Section B n° 538-539-540-541, en nature de friches, maquis, chênes verts.

Commune d'ALATA :

Lieudit(s) «VARANGONE - ACULONE», d'une superficie de 16ha49a59ca dont 4ha91a69ca en B.N.D., parcelles cadastrées Section A n° 1156p-1157p (Biens Non Délémités) et C n° 915-916-917, en nature de friches, maquis, prairie.

Commune de BONIFACIO :

Lieudit(s) «CAVO», d'une superficie de 38a97ca, parcelle cadastrée Section M n° 286, en nature de prairie.

Commune d'UCCIANI :

Lieudit(s) «TUSCHINI», d'une superficie de 75a20ca, parcelles cadastrées Section D n° 341-342, en nature d'aunies, fougères, chênes verts.

Commune de CAURO :

Lieudit(s) «FRASSA-TRIBIE-SARRACA», d'une superficie de 18ha22a94ca dont 4ha87a89ca en B.N.D., parcelles cadastrées Section D n° 259p*126-365 (Bien Non Délémité), en nature de maquis haut, chênes verts.

Commune de GROSSA :

Lieudit(s) «BRESSA», d'une superficie de 37a00ca, parcelle cadastrée Section B n° 181, en nature de friches, petits chênes verts, ronces, petit potager familial.

Commune de CARGESE :

Lieudit(s) «PIEDICELLO», d'une superficie de 6Ha 13a 57ca, parcelle cadastrée Section A n° 236, en nature de maquis, affleurements rocheux.

Commune de CARGESE :

Lieudit(s) «PERU», d'une superficie de 67a 64ca, parcelle cadastrée Section B n° 583-585, en nature de maquis, petits chênes verts, ogliastru.

Commune de FIGARI :

Lieudit(s) «ACELLONE-CAPETTA», d'une superficie de 16ha 61a 53ca, parcelle cadastrée Section F n° 323-324-325-734, en nature de maquis, chênes verts, rochers.

COMMUNE DE SOTTA

MARCHES PUBLICS

Profil acheteur : sotta.f rubrique : marchés

CLUB ALPIN AUTRICHIEN

Société par actions simplifiée
Au capital de 76.224,51 euros
Siège : RN 197 - 20260 Calvi
783 009 186 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 décembre 2009, il résulte que :
Monsieur Stefan Müller, demeurant Lange Mäher, 21d, 6850 Dornbirn, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Kurt Müller, démissionnaire.

Pour avis,
Le Président.

CHANGEMENT DE GERANCE

Par AGE en date du 15/01/2010, les associés de la SCI LES CISTES, au capital de 100,00 euros, n°452 055 932 RCS Ajaccio, dont le siège social est sis à Serra di Ferro, 20140, Les Arbousiers, Résidence Alba Rossa, ont pris acte de la démission de Monsieur Victor Goncalves, en qualité de gérant et de la nomination de Monsieur Roland Corsi, domicilié, à Port de Bouc, 13110, 4, rue Curie, en qualité de gérant à compter de ce jour. Les statuts sont modifiés en conséquence au RCS d'Ajaccio.

Le gérant,

SARL B.H.C.C

SARL au capital de dix mille euros
Mausoléo - 20222 Brando
RCS Bastia : 477551329

AVIS DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 01 février 2010, les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société et par voie de conséquence, l'article 2 des statuts ainsi qu'il suit :

Ancienne mention :

Article 2 - Objet :

La société a pour objet en France dans la communauté européenne et à l'étranger, l'exploitation hôtelière par voie notamment de création, d'acquisition, de prise à bail ou de construction de toutes structures, établissements, bâtiments, dont la vocation et l'usage sont réputés être du ressort de l'hôtellerie ainsi que la restauration à titre annexe et connexe.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Nouvelle mention :

Article 2 - Objet :

La société a pour objet en France dans la communauté européenne et à l'étranger, l'exploitation par voie notamment de création, d'acquisition, de prise à bail ou de construction de toutes structures, établissements, bâtiments, dont la vocation et l'usage sont réputés être du ressort de la location de locaux et logements nus à usage d'habitation.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. Les formalités d'inscription modificative sont effectuées auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
La gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 22/01/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : FESCH FRESH CAFFE

Siège social : 29, Rue Fesch 20000 AJACCIO

Objet social : Café, snack, salon de thé, glacier, pâtisserie, confiserie, chocolatier

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Eric, Damien ORLANDI, demeurant Immeuble Le Zéphir Bât C, Entrée B Parc Berthault 20000 AJACCIO.

Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

CREATEURS D'ENTREPRISE

Pour une information, juste

ABONNEZ-VOUS

**SCP Jacques POGGI
Sandrine POGGI GONDOUIN**

Notaire Associés à Bastia
Impasse Capanelle Villa Henri
BP 307 - 20297 Bastia Cedex

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Poggi, notaire associé à Bastia le 21 décembre 2009, contenant déclaration d'insaisissabilité par Monsieur Antoine Jean Martin Pietri, débitant de tabac, et Mme Nathalie Marie Chessa, son épouse, demeurant ensemble à Saint Lucie de Porto-Vecchio, (20144), Lieu-dit Barbaccioliu, Pinarello, de leur résidence principale sise sur la commune de Zonza, consistant en une maison d'habitation édifée sur une parcelle cadastrée Section H, N° 1332, Lieu-dit "Mangiaglia", de 15a 05ca, section H n°1334, Lieu-dit "Mangiaglia", de 4a 95ca.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, en l'Office de Maître Jacques Poggi, notaire associé, à Bastia (20297) Cedex, Impasse Capanelle, Villa Henri, BP 307, où domicile est élu à cet effet.

Pour avis, Me Jacques POGGI.

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 21 janvier 2010.

La Société E DOLCE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7700 euros, dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse), Résidence L'Esplanade, Quartier Paratojo, et immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 424 791 713, et représentée par Monsieur Délio de Moro, son gérant en exercice.

A donné en location gérance à :
La Société BRASSERIE E DOLCE, Société à Responsabilité Limitée en formation au capital de 1000 euros, dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse), Résidence Esplanade, Lieu-dit Paratojo, 20200 Bastia, représentée par Monsieur Jean-Pierre Flori, demeurant Parc de Palacaggio, Pietranera, 20200 Bastia (Haute-Corse), et Monsieur Mamelli Charles, demeurant Lot 298, Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio (Corse du Sud).

Un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, traiteur, petite restauration, salon de thé, glacier, sis à Bastia Résidence Esplanade, Lieu-dit Paratojo, 20200 pour lequel le loueur et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 424 791 713 RCS Bastia et à l'INSEE sous le numéro SIREN 424 791 713 00011 à compter rétroactivement du 1er janvier 2010 pour une durée de deux années entières et consécutives renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Pour insertion,

LOCASUD

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège : 760 Chemin de la Grande Bastide
06520 Mougins
RCS Cannes : 449 375 955

Aux termes d'une délibération en date du 25 janvier 2010, l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée LOCASUD, a décidé de nommer en qualité de gérant, Mme Deprad Maryline, demeurant à : Villa A Leia, Hameau de Porra, 20137 Porto-Vecchio, en remplacement de Monsieur Paul-Noël Milanini, démissionnaire pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2010. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.



RESULTAT DE MARCHE

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Direction Générale des Services Techniques
22, Cours Grandval - BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1

adresse internet : http://www.corse.fr.

Objet du marché : RN 198 / RD 37 - Travaux d'enrobés pour l'aménagement du Carrefour de Cruciata - Commune de VENZOLASCA

Type de marché de travaux : Exécution

CPV - Objet principal : 45233140

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : (60%)

- Valeur technique : (40%) - dont :

- 15 pour les moyens humains et matériels,

- 15 pour l'organisation du chantier,

- 10 pour l'origine des produits et fournitures

Type de procédure : Procédure adaptée

Attribution du marché

Numéro du marché N° 10.DGT.MA.002 - RN 198 / RD 37 - Travaux d'enrobés pour l'aménagement du Carrefour de Cruciata - Commune de VENZOLASCA

Nom du titulaire : Société CORSE TRAVAUX - RN 200 - 20270 Aléria

Montant du marché : 244.664,00 euros HT

Date d'attribution du marché : 10 décembre 2009

Nombres total d'offres reçues : 2

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les Marchés Publics de l'OMC.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex 1

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse

Service des Affaires Juridiques

22 Cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 janvier 2010

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10.DGT.MA.002

Libellé de la facture :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi

20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

* Travaux de construction

Département de la Haute-Corse

COMMUNE DE LUMIO

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

PROCEDURE ADAPTEE

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

AUDIT TECHNIQUE DES OUVRAGES

DU PORT DE PLAISANCE DE SANT'AMBROGIO

1. Dénomination et adresse de la collectivité qui passe le marché :

Commune de LUMIO - RN 197 - 20260 Lumio

Tél : 04 95 60 89 00 - Télécopieur : 04 95 60 76 00

Objet du marché : Audit technique des ouvrages du Port de Plaisance de Sant'Ambrogio - Lumio

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

40% Valeur technique de l'offre au regard du mémoire établi par le candidat

30% Prix

30% Délai

Justifications à produire :

Déclarations sociales et fiscales

L'acte d'engagement signé

Le cahier des clauses particulières approuvé

Toutes les pièces demandées dans le règlement de consultation

5. Type de procédure :

Marché passé selon la procédure adaptée en application des articles 28 et 29 du Code des Marchés Publics

7. Décomposition en tranches et lots : Sans objet

8. Conditions de délais :

Date limite de réception des offres : Le 18 février 2010 à 12 heures

9. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Mairie de LUMIO

20260 Lumio

Tél : 04 95 60 89 00 - Fax : 04 95 60 76 00

10. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 1er février 2010

Stéphane ALPI

Avocat - 1, Av. Mal Sébastiani - 20200 Bastia

AVIS DE CESSIION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Pietranera (Haute-Corse), du 27 janvier 2010, enregistré à la Recette de Bastia le 28 janvier 2010, bordereau n°2010/71, la Société SNC SAMPIERO SPORTS TABACS, Société en Nom Collectif, au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est à Calvi (20260), 18, Boulevard Wilson, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 383 054 038 RCS Bastia.

A vendu à : La Société GALERIE SANTA MARIA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7700 euros dont le siège social est à Calvi (20260), La Roseraie II, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 422 898 627 RCS Bastia. Le fonds de commerce "d'articles de sports, souvenirs" à l'exclusion de la branche "tabac", sis et exploité à Calvi, (20260), 18, Bd Wilson, sous l'enseigne "LE SAMPIERO", pour lequel le vendeur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 383 054 038, comprenant :

* l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés ;

* le droit au bail des locaux dans lesquels il est exploité ci-après énoncé, pour le temps restant à courir, ainsi que le droit au renouvellement dudit bail ;

* le matériel et le mobilier commercial, les agencements et installations nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce.

L'entrée en jouissance a été fixée au 27 janvier 2010.

La cession a été consenti et acceptée moyennant le prix principal de Cent vingt mille (120.000) euros s'appliquant :

* aux éléments incorporels pour 90.000 euros ;

* aux éléments corporels pour 30.000 euros ;

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance chez Maître Pierre-Paul de Moro Giafferi, demeurant à Pietranera, (20200), Résidence U Boscu d'Oro.

Pour insertion,

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 23 novembre 2009, les associés de la Société Civile Immobilière "PUNTA CANA", SCI au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à Biguglia (20620), Lotissement Les Collines, 43, Allée des Fauvettes, (451 753 057 RCS Bastia), ont décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, Mademoiselle Fanny Pasqualini, demeurant à Biguglia (20620), Centre Commercial de Ficabrana, pour une durée illimitée, à compter du 23 novembre 2009, en remplacement de Monsieur Pierre Pasqualini, démissionnaire. Mention sera faite au RCS Bastia.

PARADOX SARL, au capital de 7622,45 euros, siège social : 8, rue de l'Isly, 75008 Paris, 393 008 636 RCS Paris, Selon AGE du 09/12/2009, il a été décidé de nommer Marine Phillips, demeurant, 74, rue Bonaparte, 75006 Paris, en qualité de gérante non associée, en remplacement de Aurélie Tourner, démissionnaire, puis de transférer le siège social au 15, **Domaine de Punta d'Oro, 20137 Porto-Vecchio**, à compter du 09/12/2009. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : DONNE NUSTRALE
Siège : 23, Lot Le Lancone, 20620 Biguglia

Objet social :

- La société a pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et de biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 50 années

Capital : 200 euros

Apports en numéraire : 200 euros

Gérance : M. Giuliani Pascal, 23, Lot Le Lancone, 20620 Biguglia

Immatriculation : Au RCS Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 26.01.2010, avis est donné de la constitution de la Société Civile Immobilière :

Dénomination : SCI DE GIEVAZZA

Siège : Chez Monsieur et Madame Droguet, Route de Cavone, Travo, 20240 Ventiseri

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et de tous terrains pour construire en vue de la location

Durée : 50 années

Capital : 400 euros apporté en numéraire divisé en 100 parts de 4 euros chacune

Gérance : Mme Cappelle Valérie, Michèle épouse Droguet, demeurant Route de Cavone, Travo, 20240 Ventiseri, est nommée gérante pour une durée illimitée

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : "Petricajo"

Capital : 1000 euros

Siège : Chemin de Saint François, à Monticello (20220)

Objet : L'acquisition de terrains, la construction et la location de locaux commerciaux et d'appartements sis à Monticello et plus généralement en France. Et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Apports : Les associés n'ont fait que des apports en numéraire : A savoir la somme de 1000 euros.

Ladite somme a été déposée auprès de l'Agence Bancaire de la Société Générale à Calvi.

Gérance : M. Jean-Claude Tocque, né le 13 août 1944 à Beaujeu (69), demeurant Villa Amphora, à Monticello (20220), Haute-Corse est nommé premier gérant

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

RESULTAT DE MARCHE

- **Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur** : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Direction Générale des Services Techniques
 22, Cours Grandval - BP 215
 20187 Ajaccio Cedex 1

adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Objet du marché : RN 193 - Liaison entre Bastia et Furiani - Travaux d'enrobés pour l'aménagement de l'échangeur E4

Type de marché de travaux : Exécution

CPV - Objet principal : 45233120

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : (60%)

- Valeur technique appréciée au vue du contenu du mémoire technique : (40%) - dont :

- 15 pour les moyens humains et matériels,

- 15 pour l'organisation du chantier,

- 10 pour l'origine des produits et fournitures

Type de procédure : Procédure adaptée

Attribution du marché

Numéro du marché N°10.DGT.MA.003 - RN 193 - Liaison entre Bastia et Furiani - Travaux d'enrobés pour l'aménagement de l'échangeur E4

Nom du titulaire : Société Routière de Haute-Corse - RN 193 - Casatorra - 20620 Biguglia

Montant final du marché : 292.922,50 euros HT

Date d'attribution du marché : 5 janvier 2010

Nombres total d'offres reçues : 1

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les Marchés Publics de l'OMC.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex 1

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse

Service des Affaires Juridiques

22 Cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1

Date d'envoi du présent avis à la publication : 1er février 2010

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10.DGT.MA.003

Libellé de la facture :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

Cellule Fonctionnelle - 8 Bd Benoîte Danesi

20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

* Travaux de construction

COMMUNE DE BASTELICA**AVIS DE MISE EN CONCURRENCE**

Identification de la collectivité contractante :

Commune de BASTELICA

Monsieur le Maire de Bastelica - Corso Sampiero

20119 Bastelica - Tél : 04 95 28 71 69 - Fax : 04 95 28 74 38

Courriel : mairie.de.bastelica@wanadoo.fr

Type de procédure : Procédure adaptée

Type : Marché de service

Objet du marché : Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et la modification du TELESKI de TARMINI

Lieu d'exécution : Station de Val d'Ese (20)

Caractéristiques principales :

Missions AVP-PRO-ACT-VISA-DET-OPC-AOR

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation : Sur demande écrite au maître d'ouvrage

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Commune de BASTELICA - Corso Sampiero

20119 Bastelica - Tél : 04 95 28 71 69 - Fax : 04 95 28 74 38

Courriel : mairie.de.bastelica@wanadoo.fr - M. PITTILONI

Conditions de participations : Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur du fournisseur ou des prestataires de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du CMP).

Critères d'attribution du marché : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1) - La valeur technique des prestations 60%

2) - Le prix des prestations 40%

Date prévisionnelle de début des prestations : Mars 2010

Date limite de réception des offres : Le 15 février 2010 à 18 heures

Adresse où les offres doivent être transmises :

Commune de BASTELICA

Monsieur le Maire de Bastelica - Corso Sampiero

20119 Bastelica

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 01 février 2010

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la **SARL SODEC**, au capital de 1500,00 euros, **siège social** : Arca, 20137 Porto-Vecchio, **Objet** : Démantèlement d'épaves, vente de pièces détachées d'occasions et dépannage-remorquage

- **Durée** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Co-gérants : M. Bouché Christophe, demeurant Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio, et Melle Allavena Sandrine, demeurant Imm. Les Mouettes, Route de l'Ospédale, 20137 Porto-Vecchio, sont nommés pour une durée indéterminée.

SCI LES FLOTS BLEUS

Société Civile Immobilière en liquidation

Au capital de 1524.49 euros

Siège de la liquidation : 2 Mancinu

20110 PROPRIANO

RCS Ajaccio : D 329 350 672

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2009, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
 - donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28 janvier 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les particularités suivantes :

Dénomination : F.M 2B

Siège : RN 198 - Lieu-dit Nielluccio, 20240 Ghisonaccia

Durée : 50 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, la formation, la gestion d'entreprise, de chantiers, l'assistance maîtrise d'ouvrages, la maîtrise d'oeuvre.

Plus généralement, toutes opérations d'assistance et conseils administratifs, techniques, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Gérant : Jean-Bernard Gabet, RN 198, Nielluccio, 20240 Ghisonaccia

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bastia (2B).

ABONNEZ-VOUS

A "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 euros

1 AN = 42 euros

CONSEIL GENERAL

AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Objet : Canton de PETRETO-BICCHISANO, Programme revêtement 2009-2012 - R.D. 57 accès FILITOSA et R.D. 757 de PETRETO à MOCA-CROCE, hydraulique.

Référence acheteur : 2009-106

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique
40 % : Prix des prestations
10 % : délais

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montéplano
20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres :

28/12/2009 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 21/01/2010

Marché n° : 2010-013

SARL RENUCCI ET FILS
A FILETTA
20148 COZZANO

Montant : 522.835,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

Montant cumulé des deux tranches en euro HT

Envoi le 03/02/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

République Française

Préfecture de la Haute-Corse

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des captages de U Picu, Calcinaghju, Suaghjolu, La Galerie, Puraghju 3 et Torra (Commune de BARRETTALI), utilisés pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de BARRETTALI, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoraux n°2010-27-6 et 2010-27-7 en date du 27 janvier 2010.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés aux prélèvements de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans les deux arrêtés.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en Mairie de BARRETTALI, et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairie de BARRETTALI, en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Bastia, le 03 février 2010,
P/le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
de Haute-Corse,
L'ingénieur en Chef du Génie Sanitaire
Joseph MATTEI.

Email : al@informateurcorse.com

République Française

Préfecture de la Haute-Corse

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau du forage de FORCILOLO (Commune de CASTIRLA), utilisé pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de CASTIRLA, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n°2010-27-9 en date du 27 janvier 2010.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés aux prélèvements de cette ressource suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en Mairie de CASTIRLA, et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairie de CASTIRLA, en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Bastia, le 03 février 2010,
P/le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
de Haute-Corse,
L'ingénieur en Chef du Génie Sanitaire
Joseph MATTEI.

République Française

Préfecture de la Haute-Corse

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE HAUTE-CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des captages de Quercetto Soprano et Quercetto Sottano (Commune de FOCICCHIA), utilisés pour l'alimentation en eau potable des habitants de la Commune de FOCICCHIA, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n°2010-27-8 en date du 27 janvier 2010.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés aux prélèvements de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en Mairie de FOCICCHIA, et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairie de FOCICCHIA, en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Bastia, le 03 février 2010,
P/le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
de Haute-Corse,
L'ingénieur en Chef du Génie Sanitaire
Joseph MATTEI.

PROCHAINE PARUTION

VENDREDI 12 FEVRIER 2010 N° 6301

**RECEPTION
DES ANNONCES LEGALES
DERNIER DELAI**

JEUDI MATIN 09H30
TEL : 04 95 32 04 40
FAX : 04 95 32 02 38

CD

Société Anonyme à Conseil d'Administration
Au capital de 50.284.485 euros
ramené à 2.078.020,98 euros
Siège : Immeuble Médias
ZAC des Cadesteaux
13127 Vitrolles Transféré à Furiani 20600
Centre Commercial La Rocade
344 280 136 RCS Salon de Provence
En cours d'immatriculation au RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2009, les actionnaires de la société susvisée,

- constituée pour une durée de 99 années à compter du 24 mars 1988,
- ayant pour objet social : Société Holding,
- et un capital social d'un montant de 50.284.485 euros,

Ont décidé :

- de réduire le capital social d'une somme de 48.206.464,13 euros pour le ramener à 2.078.020,98 euros.
- de transférer le siège social à compter du 21 décembre 2009 de Vitrolles 13127, Immeuble Médias, ZAC des Cadesteaux, à, **Furiani 20600, Centre Commercial La Rocade.**

Et de modifier corrélativement les articles 4, 6 et 7 des statuts.

Ainsi, à compter du 21 décembre 2009 :
- le capital social est fixé à 2.078.020,98 euros,

- et le siège social qui était à l'origine à Vitrolles 13127, Immeuble Médias, ZAC des Cadesteaux, est désormais à, Furiani 20600, Centre Commercial La Rocade.

En conséquence, la société qui était immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 344 280 136 fera l'objet d'une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, désormais compétent à son égard.

Le Conseil d'Administration.

AVIS UNIQUE

L'ensemble des relevés de créances salariales de TM CONSTRUCTIONS SARL

Siret : 494926017

Siège : Immeuble Le Sirocco
Lupino - 20600 Bastia

Déclaré en liquidation judiciaire le 15/12/2009

A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé peut saisir à peine de forclusion le Conseil des Prud'Hommes dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité.

Le Liquidateur,
Pierre-Paul de Moro Giafferi.

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date à Macinaggio du 01.01.2010, Mme Villorresi Brigitte, immatriculée sous le numéro RCS Bastia 429 604 754, ayant son siège social à 20248 Macinaggio, a donné en location gérance à Mme Villorresi Muriel, RCS Bastia 482 470 150, un fonds de commerce de grande restauration sis et exploité "Ostéria di u Portu", 20248 Macinaggio, pour une durée d'une année à compter du 01.01.2010, renouvelable par tacite reconduction.

**CREATEURS
D'ENTREPRISE**
Pour une information, juste
ABONNEZ-VOUS

SOCIETE GOLU

Société Civile
Au capital de 762,25 euros
Siège social : Résidence Santa Régina
Bâtiment A
Avenue Santa Maria
20260 Calvi
RCS Bastia : 397 940 545

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2009 a décidé la dissolution anticipée de la société avec effet au même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre Golinelli, demeurant à Annemasse (74100), 16, route des Vallées, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Calvi (20260), Résidence Santa Régina, Bâtiment A, Avenue Santa Maria, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

SARL EB. BTP**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01.02.2010 fait à Barchetta, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : EB. BTP

Siège : Route de Barchetta, 20290 Volpajola

Objet : La société a pour objet principalement l'activité de maçonnerie générale et gros oeuvre du bâtiment, accessoirement travaux publics et tous travaux de finition et de rénovation dans le domaine du bâtiment.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet y compris la prise de participation dans toutes sociétés

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros entièrement libéré

Gérance : Monsieur Berghen Clément Antoine, associé, né le 06.01.1978 à Bastia (Haute-Corse), demeurant Route de Barchetta, 20290 Volpajola, de nationalité française, est nommé gérant pour une durée illimitée

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

République Française**Préfecture de la Haute-Corse****DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SANITAIRES ET SOCIALES DE HAUTE-CORSE****AVIS****Le Préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public qu'une demande de modification de l'autorisation administrative concernant les prélèvements et la distribution au public de l'eau issue des puits de Suariccia 1 et 3 (Commune de BIGUGLIA), et la prise du Bevinco (Commune d'OLMETA DI TUDA), des sources de Campoli et de Yatta 1 et 2 (Commune de BASTIA), de Perelli et d'Alzetu (Commune de SANTA MARIA DI LOTA), de Catarella et Sagastrone (Commune de SAN MARTINO DI LOTA) et de Pinacielle 1 et 2 (Commune de VILLE DI PIETRABUGNO), et utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la Communauté d'Agglomération de BASTIA (CAB), a été présentée par cette dernière.

Une nouvelle autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n°2010-27-2 en date du 27 janvier 2010.

La Communauté d'Agglomération a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés aux prélèvements de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en Mairies de BASTIA, BIGUGLIA, OLMETA DI TUDA, VILLE DI PIETRABUGNO, SAN MARTINO DI LOTA et SANTA MARIA DI LOTA, et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairies de BASTIA, BIGUGLIA, OLMETA DI TUDA, VILLE DI PIETRABUGNO, SAN MARTINO DI LOTA et SANTA MARIA DI LOTA, en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Bastia, le 03 février 2010,
P/le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
de Haute-Corse,
L'ingénieur en Chef du Génie Sanitaire
Joseph MATTEI.

CASALE DI PETRA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège de la liquidation : Lieudit Foce Incesa
Route de Palombaggia
20137 PORTO VECCHIO
R.C.S. AJACCIO B 495 409 716

Aux termes de l'assemblée générale du 31 décembre 2009, les associés, après avoir entendu le rapport de M. Jean Pierre CECCONI, Liquidateur, demeurant à PORTO VECCHIO (20137)

Route de Palombaggia, ont :

- approuvés les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention RCS Ajaccio.

Pour avis,

LES THERMES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Les Caldanes - Le Vieux Moulin
Sainte Lucie de Tallano (Corse du Sud)
391 108 826 RCS Ajaccio

Suivant délibération d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 novembre 2009, il résulte que :

1) Le capital social a été augmenté d'une somme de 42.377,55 euros, pour être porté de 7622,45 euros à 50.000 euros, par souscription en numéraire.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de 7622,45 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de 50.000 euros.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

meilleurtaux.com

Une équipe à votre écoute pour la réalisation de vos projets

- Prêts immobiliers
- Prêts aux professionnels et aux entreprises (achats de fonds de commerce, reprise, investissements...)
- Assurances de prêts

AJACCIO
Espace Finance
Route de Mezzavia
20090 Ajaccio
04 95 10 67 14

BASTIA
Imm Lucchetti
Av de la Libération
20600 Bastia
04 95 48 16 04



*Entreprises indépendantes, franchisées du réseau Meilleurtaux.
Conformément à la législation, "aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent". Article L321-2 du code de la consommation.

ABONNEZ-VOUS

A "L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 euros

1 AN = 42 euros



Les Benjamins 2



Les Minimes féminines

Si le volley a poursuivi son chemin avec les adultes, le basket-ball, de son côté, a sérieusement étoffé sa politique des jeunes avec le développement et le renforcement de l'école de mini-basket.

Un emploi d'entraîneur général a été créé pour superviser la tâche des responsables qui vont travailler en commun afin d'apporter à cette jeunesse l'expérience et le savoir.

Le COCV compte 150 licenciés dont 140 sportifs et dix dirigeants, soit une augmentation de 50%. C'est remarquable.

BASKET BALL ET VOLLEY BALL / PAR P.A.

LE CLUB A LE VENT

Malgré le départ de Georges Ginefri, élu à la Présidence du basket-ball insulaire et remplacé au pied levé par Laurent Battaglini qui va assumer à son tour les mêmes fonctions, le club Omnisports de Costa Verde n'en a pas moins réussi de bonnes performances lors de la saison 2008-2009.

De ce fait, la section basket est devenue la première équipe de Corse. La politique du club étant d'engager ses formations dans leur championnat respectif pour les deux sections.

Développer le tournoi de basket, pérenniser les déplacements à l'extérieur (volley et basket), mais aussi maintenir une ambiance conviviale au sein des adhérents.

La politique de développement des équipements sportifs a, cette année encore, été soutenue par la CTC, le DJS et le C.G.

Le club, aidé par la CTC, a aussi développé au sein de la section basket un axe d'échanges corso-sardes.

Il remercie pour l'aide au fonctionnement le Sivom-Cervione, Valle di Campoloru et le CCCV.

Remerciements chaleureux aussi aux Mairies de Cervione, Valle di Campoloru, Poggio-Mezzana, Santa Lucia di Moriani et San Nicolao.

Il n'oublie pas non plus ses sponsors, à savoir : S.A. Rossi, Plomberie Pietri, Cédi Pallini Baldassari, Restaurant Campoloru, Pâtisserie le Florentin, Annuaire U Corsu, Super U Alistro, Electricité Boschetti, Restaurant U Cata-



Camp d'été Sept

OMNISPORTS DE COSTA VERDE

EN POUPE

BASKET-BALL ET VOLLEY-BALL / PAR P.A.

gnu, Centre optique de Folleli, Corsica Ferries, Restaurant chez Boscho et les derniers arrivants : Supermarché Leclerc, Activa plus Pallini et la ferronnerie Savelli.

UN RAPPORT SPORTIF BASKET DE QUALITÉ

Avec 129 licenciés, le basket compte deux équipes poussines, filles et garçons, deux autres benjamins, benjamines, une équipe cadets, une formation minimes garçons, deux autres seniors hommes et dames et une équipe mini et baby.

Les mini et baby lors des plateaux ont pratiquement tout gagné.

Les poussines se sont classées deuxièmes en championnat et ont été finalistes de la Coupe de Corse.

Les poussins ont été champions de Corse et vainqueurs de la Coupe.

Les benjamins 1 ont terminé troisièmes du championnat et les benjamins 2 ont fini à la septième place. Les minimes garçons et les seniors filles ont été finalistes de la Coupe de Corse. Un sacré palmarès.

LE COCV BASKET PRÉSENT PARTOUT

Le Club Omnisports Costa Verde de basket est toujours présent aux tournois où il est invité.

Il a été accueilli à Vescovato (victoire des poussines et des minis), aux challenges benjamins, à la fête du mini basket, au tournoi de Corte (victoire des poussins).

A l'extérieur, le club a financé le voyage des licenciés et de chaque éducateur.

Pour la première année, le basket s'est exporté au-delà des frontières avec le tournoi de Santa Teresa en Sardaigne avec les babys, minis et minimes garçons.

Les poussins étant, de leur côté, invités à Alghero avec Porto Torres et Sassari.

Les benjamins et poussines ont participé au tournoi du HTV. Les Benjamins se classant 11^{èmes} et les poussines 6^{èmes}.

Pour la saison 2009-2010, le club compte déjà 151 licenciés qui le classent premier de Corse.

L'école de mini basket compte aussi 53 licenciés.

D'autre part le COCV va organiser la phase qualificative du tournoi minimes garçons et filles à la "Mie Caline" les 24 et 25 avril prochains.

Le troisième tournoi international est aussi en préparation. Les équipes italiennes étant déjà engagées.

A mi-parcours du championnat 2009-2010, les poussins, poussines, l'équipe des benjamins sont invincibles. Les benjamins 2 se retrouvant en troisième position et les benjamines occupant la deuxième place. Les cadets sont quatrièmes, les babys et les minis (4 équipes) s'étant comportés eux aussi remarquablement.

Comme on peut le constater, ce club costa verdais a le vent en poupe et ses performances mettent en avant l'important travail des éducateurs.

Le président Laurent Battaglini et ses acolytes peuvent être fiers de tous ces licenciés qui font véritablement honneur à leur superbe région et méritent les félicitations de tous les sportifs.

► Le Top 14 débarque à Bastia

Dernièrement, les amateurs de rugby, abonnés à une chaîne payante, ont eu le plaisir d'assister à un match du top 14 de qualité.

Castres, le leader, avec ses Néo-Zélandais **Mc Intyre** et **Masoe**, accueillait le **Stade Français**, une équipe renommée du championnat français avec ses internationaux : **Marconnet**, **Bastareaud**, **Szarzewski** et **Papé**. Menés par 5 points à la mi-temps, les Castrais emportaient le gain du match (32 à 14) avec des pénalités pour **Teulet** et un essai de **Masoe**.



Le Néo-Zélandais Cameron Mc Intyre bientôt à Bastia

Une « revanche » est prévue vendredi 12 février, à 19 heures au stade **Volpajo** de **Bastia**.

Pour la première fois en **Haute-Corse**, ces équipes de prestige offriront au public insulaire une des plus belles affiches du rugby français.

Ce match ponctuera la semaine de stage du **Castres Olympique** en vue des phases finales du championnat de **France** de rugby professionnel.

Programme

Vendredi 12 février 2010, 19h, au stade Volpajo de Bastia

18h30 : lever de rideau entre les 13 de **Bastia XV** et du **RC Lucciana**

19h00 : match de gala

22h00 : réception officielle en présence des deux équipes à **La Madrague**.

Soirée animée par **SEKLI**.

Points de vente

Bar A Stonda, rue C. Campinchi Bastia

Cash Matériaux : RN 193 BORGIO

Alexandre Boutique : Borgo et Toga

Clubs de rugby insulaires.

Tarifs:

10€ places debout

15€ en tribune

-100€ pack 3^o mi-temps (places assises + réception à la Madrague avec les joueurs)

Contact : 06.20.26.61.16 km20sportevent@gmail.com

PORTO-VECCHIO, CAPITALE DU CYCLISME AVEC LE CRITÉRIUM INTERNATIONAL



Christian Prudhomme, Georges Mela et Gilbert Duclos-Lassalle

Le tracé des trois épreuves du programme touche l'ensemble du **Grand Sud** et les plus grands noms du cyclisme, dont **Lance Armstrong**, seront au départ de cette course qui rassemblera 17 des meilleures équipes du monde.

Les jeunes cyclistes insulaires et leurs clubs seront également partie prenante de cette fête sportive sans précédent.

Notre journal s'associe à cette formidable entreprise pour l'intérêt qu'elle représente pour notre île et le sport en **Corse**, en général.

Le printemps, en **Corse du Sud** et à **Porto-Vecchio**, s'ouvrira sur le monde avec l'organisation, les samedi 27 et dimanche 28 mars 2010, du **Critérium International Cycliste**, triptyque de la route, la plus grande manifestation cycliste en **France**, après le **Tour de France**.

Un tour de force pour la ville de **Porto-Vecchio** qui a relevé ce défi et s'est donné les moyens de le réussir pour le plus grand intérêt des sportifs mais aussi de la Corse que le monde entier verra sous ses plus beaux atouts.

Preuve que le sport sert notre île, et plus que tout autre véhicule en termes d'image et de retombées économiques, quand il est appréhendé sous ces angles porteurs.

L'équipe de **Georges Mela**, maire de **Porto-Vecchio** et tous ses partenaires, comme la **Collectivité Territoriale** ou le **Comité Régional du Cyclisme**, ont su convaincre **Christian Prudhomme**, Directeur du **Tour de France** venu à **Porto-Vecchio** en compagnie de **Gilbert Duclos-Lassalle**, coureur emblématique de cette discipline en France, et bien connu en **Corse** pour ses victoires dans le **Tour de Corse** notamment, pour signer le contrat qui scelle les fondements d'un événement qui honore toute la **Corse**.

Cross du C.O.Porticcio

Première réussie



Candice Guidicelli

Du monde, un soleil presque printanier, une ambiance haute en couleurs, une organisation technique au point, un parcours sélectif mais parfaitement balisé et propre..., tous les ingrédients étaient réunis par **Alain Gourdol**, le Président du **C.O.Porticcio** et son équipe, pour assurer la réussite de la première grande manifestation de la nouvelle section **FFA**.

Cette compétition servait également de support aux Championnats Régionaux **UFOLEP** et **USEP** !

Un succès sportif et populaire sur toute la ligne.

Bravo, Alain ! Bravo le **C.O.Porticcio** !

Les résultats dans notre prochaine édition.



Majid Arbib



Appolline Romero et Zeina Diallo

Dimanche 7 février 2010
**Cross du
C.O.Lecci-Trinité**

Au Stade de Lecci

Support des Championnats
de Corse

**Ouverture du Secrétariat
à 10h**

Première course à 12h00

Résultats du Cross de l'A.J.B Support des Départementaux 2B, FFA et UFOLEP

FEMMES

Eveil Athlétique :

1 RAMETTE Maelis	AJB	4'30"
2 BECCARI Lilas	AJB	5'03"
3 ALBERTINI Alexandra	AJB	5'09"
4 MATTEI Stella	AJB	5'19"
5 BOEGLIN Charlotte	CAB	5'25"
6 DESCAMPS Ilona	AJB	5'38"
7 ROGLIANO Lisandra	AJB	6'10"
8 VAILLANT Chiara	AJB	6'39"

Par Equipe : AJB 10 Pts

Pioui Pioui :

1 RAFFRAY Manon	AJB	5'53"
2 LAVERGNE Amélie	AJB	5'58"
3 ROGLIANO Anna-Lesia	AJB	6'04"
4 GUISEPI Honorine	AJB	6'06"
5 ZAID Dihane	AJB	6'09"
6 VAN DER STRAATEN Anne	SLAC	6'19"
7 ANDREANI Laura	SLAC	6'22"
8 LAYAA-LAULHE Mahe	SLAC	6'29"
9 FRANCESCHI Chiara	AJB	6'30"
10 LUPINI Lara	AJB	6'40"
11 RETALI Léa	AJB	6'44"

Par Equipe : AJB 10 Pts

Poussines :

1 ALBERTINI M. Françoise	AJB	8'01"
2 COGORNO Marion	AJB	8'43"
3 PIESZKO Marina	AJB	9'03"
4 SCHROEDER Carla	AJB	9'12"
5 MATHERON Selena	AJB	9'26"
6 BALESI Anghjula-stella	SLAC	9'33"
7 DIXNEUF Marie-Alba	AJB	9'36"
8 MARTIN Lisa	AJB	9'36"
9 NIESSI Marina	AJB	9'37"
10 BERETTI Justine	SLAC	9'50"
11 ALEXANDRE Ophélie	CAB	10'37"
12 MOLINO Sarah	SLAC	10'39"
13 FRANCESCHI Marion	AJB	11'22"
14 VAN DER STRAATEN Lisa	SLAC	11'37"
15 DEFACHELLE Camille	SLAC	12'44"
16 LAYAA-LAULHE Lea	SLAC	13'01"

Par Equipe : AJB 10 Pts

Benjamines :

1 MONCIOVI Léa	AJB	12'21"
2 DE ZOTTI Noémie	AJB	12'27"
3 DE ZOTTI Marine	AJB	12'47"
4 BRY Tessa	AJB	13'23"
5 GUILLARD Méliisse	CAB	14'18"
6 BORRA Melissa	AJB	14'32"
7 CAVERT-DE LA TOUR Eva	CAB	15'12"
8 CHAKROUNE Ghizlaine	AJB	16'18"
9 MORACCHINI Laura	AJB	16'23"
10 MEUNIER Ornella	CAA	16'27"
11 JUAN Carole	CAB	16'35"
12 LUCIANI Céline	AJB	16'57"
13 HAMZAOUI Soukaina	AJB	18'07"

Par Equipe : AJB 10 Pts

Minimes :

1 CASALTA Lila	AJB	13'53"
2 BORDEWIE Delphine	AJB	14'35"
3 ZUCCARELLI Léa	CAB	15'10"

Cadettes :

1 CHAOUCH Sarah	AJB	16'15"
2 ROMERO Apolline	CAA	16'18"
3 DIALLO Seynabou	AJB	16'31"
4 GIUDICELLI Candice	AJB	17'40"
5 MAESTRACCI Anastasia	AJB	19'14"
6 GAMBINI Caroline	CAB	21'37"

Par Equipe : AJB 13 Pts

Elite Femmes :

1 GASNIER Muriel	AJB	18'50"
2 BOUTHICHE Najia	COLT	
1er Vétéran		19'21"
3 BENANAYA Hasna	AJB	19'41"
4 POGGI Odile	CAA	20'09"
5 HUBERT Severine	RCFA	20'29"
6 MURRONI Christel	CAA	21'45"
7 FAURE Sophie		23'11"

8 VEZIN Corinne	COLT	23'18"
9 RZOUKI Nadia	AJB	23'48"
10 ALBERTINI Véronique	AJB	25'48"
11 ALONSO Elisabeth	CAA	26'58"

HOMMES

Eveil Athlétique :

1 GUILLARD Mateo	CAB	4'06"
2 PARISI Hugo	SLAC	4'29"
3 VITTORI Joseph	CAB	4'36"
4 CHAKROUNE Mehdi	AJB	4'39"
5 FIERENS Jeremy	AJB	4'42"
6 ORSINI Nikos	AJB	4'45"
7 LUPINI Leo	AJB	4'48"
8 FEDERICI Jean-Etienne	CAB	4'53"
9 TRAMINI Antoine	SLAC	5'04"
10 MOISY Theo	SLAC	5'06"
11 SOL Fiorenzo	AJB	5'10"
12 ORENGA DE GAFFORY S.	AJB	5'13"
13 ARGENTI Nicolas	AJB	5'22"
14 RENAUT Shown	SLAC	5'28"
15 GARNIER Romain	SLAC	5'28"
16 KAROUACH Ahmed-Hamza	CAB	5'29"
17 BOUHDOUN Reda	SLAC	5'33"
18 DUFOUR Clément	AJB	5'36"
19 DELCLOS Tao	COLT	5'52"
20 MAUREL Valentin	CAB	6'41"
21 CADOPPI Lucas	CAB	6'55"

Par Equipe : AJB 22 Pts - CAB 28 Pts

Pioui Pioui :

1 LEBRET Simon	AJB	5'02"
2 VINCENSINI MAGI Max		5'04"
3 NIVAGGIONI Michael	AJB	5'08"
4 SANTONI-THIAN Boubacar	CAA	5'21"
5 DESCAMPS Sacha	AJB	5'26"
6 JACQUOT Antonin	AJB	5'33"
7 COUPE Anthony	AJB	5'49"
8 PERI Ghjuvan-Felice	CAB	5'50"
9 SOL Luigi	AJB	6'04"
10 BLASINI Baptiste	AJB	6'10"
11 CIAVATI Anto-Maria		6'18"
12 PIERROT Kais	AJB	7'02"
13 BRIGNOLI Matteo	AJB	7'03"
14 AZOPARDI Enzo		8'06"
15 ANSELMI Téo	CAB	8'06"

Par Equipe : AJB 15 Pts

Poussins :

1 ZAID Anas	AJB	7'16"
2 GUIDICELLI Theo	AJB	7'22"
3 MARIOTTI Pierre	CAB	7'28"
4 LAITHIER Florian	CAA	8'12"
5 TOURNIER Alexis		8'17"
6 RZOUKI Soufiane	AJB	8'20"
7 DELIT Jean-Michel	COLT	8'22"
8 ARGENTI Julien	AJB	8'40"
9 ALONSO Benoit	CAA	8'46"
10 DUFOUR Mathieu	AJB	9'17"
11 MUCCHIELLI M. Antoine	AJB	9'18"
12 BALSAX Lou-Raphaël	SLAC	9'35"
13 LANFRANCHI P. Marie	AJB	9'57"
14 HADDAD Sebastian	SLAC	11'33"
15 BRUNINI Pierre-Paul	AJB	

Par Equipe : AJB 17 Pts

Benjamins :

1 BORDEWIE Stephane	AJB	11'25"
2 NALIS Enzo	CAB	11'40"
3 TERRYN Florent		12'20"
4 SARRADEL Clément	CAB	12'39"
5 MAUREL Louis	CAB	13'14"
6 MARTIN Adrien	AJB	16'27"
7 SEGAUD Remi	CAB	18'21"

Par Equipe : CAB 18 Pts

Minimes :

1 ARBIB Majid	AJB	13'51"
2 VALDY TADDEI Anthony	AJB	15'07"
3 FACHTALI Imad	AJB	15'32"
4 DE FREITAS Joshua	AJB	16'16"
5 OLLIVIER Johann	AJB	17'39"
6 LAMBERTI Lisandru	AJB	19'50"

Par Equipe : AJB 10 Pts

Cadets :

1 CHABOUCHEI Abdel Karim	AJB	17'41"
2 CASALTA Pablo	AJB	18'09"
3 GIL Aurélien	AJB	18'29"
4 PIERACCINI Jean	AJB	18'54"
5 LACOMBRADE Alexis	AJB	19'57"
6 KHOUYI Mohamed	AJB	20'27"

Par Equipe : AJB 10 Pts

Juniors :

1 JEFJAFI Jaoued	AJB	23'35"
2 EL YAAGOUBI Faouzi	AJB	24'29"
3 RIAHI Sami	AJB	24'52"
4 ESGE Mohamed	AJB	26'29"
5 ELYAAGOUBI Mohamed	AJB	26'35"
6 AATACHE Adam	AJB	28'57"
7 EL HATABI Aziz	AJB	29'59"
8 MAJOUTI Issa	AJB	30'04"

Par Equipe : AJB 10 Pts

Cross Court :

1 AOUTILAFI Abdelhalim	AJB	17'20"
2 FEKIR Yahya	AJB	17'44"
3 ZAID Youssef	AJB	17'46"
4 VITTORI Jean-Emmanuel	CAB	17'51"
5 NIESSI Alexis	AJB	19'10"
6 TALLOUJ Abdel	AJB	19'27"
7 DESCAMPS Geoffrey		19'37"
8 VILLA Jean Louis	C. Ghisa	19'41"
9 DESCAMPS Fabrice		19'51"
10 MORANGE Ange Marie	AJB	21'09"
11 BOULANGER Jeremy	AJB	22'34"
12 MAESTRACCI Michel	AJB	23'03"
13 BIANCAMARIA J. B.	AJB	23'09"

Par Equipe : AJB 11 Pts

Elite Hommes :

1 BARTOLI Julien	AJB	34'11"
2 LEGLISE Laurent	AJB	34'41"
3 ZEVACO Wilfrid	CAA	36'26"
4 KEMOUCHE J. Martigues	Sp. Athlé	36'56"
5 NASSI Brahim	AJB	36'57"
6 BELFAKIR Othmane	AJB	38'42"
7 TAOURI Hamza	RCFA	39'33"
8 PIETRI François	AJB	40'17"
9 BARTAL Rachid	AJB	40'31"
10 QUARANTA Elvis	AJB	40'31"
11 GRIMALDI Olivier	AC Corte	41'07"
12 MATTEI Jean Charles	CO Camp.	43'05"
13 SCLAVO Stephane	CAA	45'16"
14 GEHIN Frederic	CAA	49'13"
15 GUERRINI Christophe	I Filanci	50'25"

Par Equipe : AJB 14 Pts

Maxi Cross Open :

1 SCIACCA Thierry		56'17"
2 CANSI Jean François		58'23"
3 DOMINICI Gilles		58'41"

Vétérans :

1 TERRYN Jérémie	AC Corte	36'16"
2 CLAVEAU Michel	AJB	36'27"
3 CORDOLIANI André	AJB	37'11"
4 LUNARDI François	AJB	39'22"
5 BONNY Pierre		40'22"
6 CECCARELLI Gérard	RCFA	41'45"
7 SECCHI Enzo	COLT	42'08"
8 BREYSSE Loïc	AJB	43'50"
9 CECCARELLI Louis	RCFA	44'17"
10 QUILICI Nicolas	RCFA	44'47"
11 MURRONI Baptiste	CAA	46'28"
12 ANZIANI Felix	RCFA	48'13"
13 SARACCO François	AJB	49'41"
14 PIRA Jacky	RCFA	50'02"
15 BARTOLI Christian	AJB	53'15"
16 OLMETA Benoit	AJB	53'17"
17 MOSCARDINI Maurizio	COLT	53'34"
18 MARCHETTI Marcel	COLT	53'39"

Par Equipe : AJB 27 Pts - (RCFA) Running Club Furiani Agliani 37 Pts

N.B: Les titres départementaux sont acquis par les vainqueurs tant dans les courses en individuel que par équipe, tous étaient licenciés en Haute-Corse.

BLACK COUNTRY

Naissance d'un nouveau super groupe

Glenn Hughes, qui s'est produit en août au festival d'**Erbalunga**, vient de monter **Black Country**, un super groupe avec **Jason Bonham**, **Joe Bonamassa** et **Derek Sherinian**. Le nom de cette formation provient d'une aire industrielle d'Angleterre où **Bonham** et **Hughes** ont grandi. Le groupe est actuellement en studio avec **Kevin Shirley** (**Black Crowes**, **Aerosmith**, **Led Zeppelin**) et enregistre des pistes pour le futur album à paraître au printemps.

Avec **Jason Bonham** (**Led Zeppelin**, **Foreigner**), le fils du légendaire **John**, à la batterie, **Sherinian** (**Dream Theater**, **Billy Idol**, **Alice Cooper**) aux claviers, **Glenn Hughes** (**Deep Purple**, **Trapeze**) à la basse et au chant et **Joe Bonamassa**, le «**Blues Rock Titan**» (guitare et voix), le groupe a déjà réalisé six titres. La prochaine session d'enregistrement est prévue pour mars. Tous les morceaux sont des originaux. Une tournée est prévue dans le courant de l'été. Peut-être aurons-nous la chance de les voir se produire en **Corse**. Réponse sous peu.

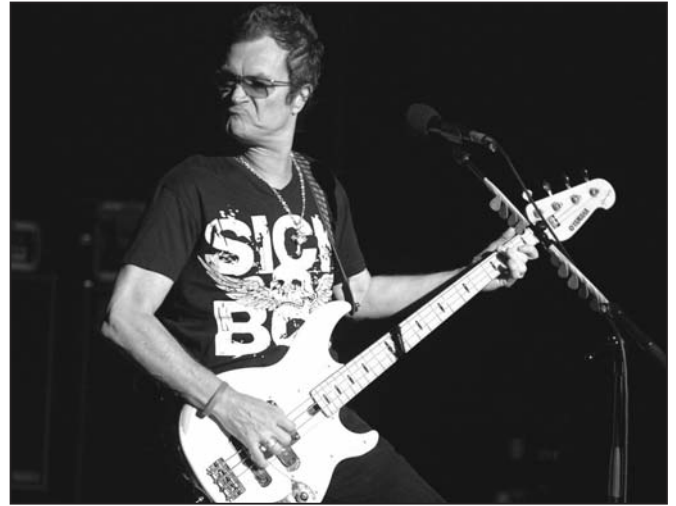


Photo : ©MM

Glenn Hughes lors de son passage à Erbalunga

Photo : ©MM



Lenny Kravitz et Craig Ross

LENNY KRAVITZ

Lenny Kravitz enregistre son nouvel album aux **Bahamas**. Sur **Facebook**, on peut suivre l'évolution de sa nouvelle production. Il a notamment mis en ligne l'1'30s de «**Super Love**», qui devrait figurer sur «**Negrophilia**», et on le voit alternativement à la batterie, à la basse électrique, à la guitare, aux claviers et au chant, toujours accompagné de **Craig Ross** son fidèle guitariste.

AC/DC SIGNE LA BANDE ORIGINALE DU FILM "IRON MAN 2"

La formation australienne a donné son accord pour la sortie de "**AC/DC : Iron Man 2**", le 19 avril. L'œuvre est composée de quinze titres sélectionnés dans son répertoire entre 1976 et 2008, parmi dix de ses albums studio («**Back in Black**», «**Let there Be Rock**», «**Highway to Hell**»...). "**Shoot To Thrill**", premier morceau extrait de cette compilation et tiré de "**Black Ice**", s'illustre déjà au travers d'un clip mêlant des images d'un récent concert à **Buenos Aires** et des passages du film.



AEROSMITH

Le chanteur **Paul Rodgers**, qui a officié chez **Free**, **Bad Company** et **Queen**, a été invité à rejoindre le groupe de **Joe Perry** en remplacement de **Steve Tyler**. Ça s'est passé en novembre, lors du fameux **Classic Rock Roll Of Honour de Londres**. Auparavant **Tyler** n'avait jamais rencontré le chanteur. Cette information devrait se vérifier sous peu.



SCORPIONS

Le groupe allemand a annoncé que l'heure de sa retraite arrivait, après quarante ans de carrière et plus de 100 millions d'albums vendus. **Scorpions** cessera ses activités en 2012. D'ici là, le groupe de hard rock sortira un nouvel album, **Sting in the Tail** (disponible en **France** le 22 mars chez **Columbia/Sony**), et enchaînera avec une tournée mondiale d'adieu de trois ans. Celle-ci débutera au mois de mai en **Allemagne**, puis passera par la **France** pour trois concerts (le 19 mai à **L'Olympia** à **Paris**, le 21 à **Liévin** et le 22 à **Strasbourg**), puis par les **Etats-Unis**.

LE TOP DES "INDÉS"

Les labels indépendants ont annoncé lors de leur présentation au **Midem** la création d'un nouveau classement, en partenariat avec Lagardère, appelé «**Top Indé**». «**La déclinaison de ce classement des meilleures ventes réalisées par les producteurs indépendants sur les antennes de Virgin 17, Virgin Radio, Virgin17.fr, VirginRadio.fr, Musiline.fr** et **Première.fr** va permettre aux artistes provenant des labels indépendants de bénéficier d'un véritable écosystème en termes d'exposition.

LE SNEP POSITIVE

Le 25 janvier, lors de sa conférence de presse annuelle au **Midem**, le **Syndicat national de l'édition phonographique** a confirmé le changement de tendance du marché. En effet, la baisse des ventes a ralenti pour se situer en 2009 à 3,2 %. Le Snep met aussi en avant la grande disparité entre les deux semestres : le premier ayant enregistré - 17,8 % et le second + 9,3 %, avec une période des fêtes très positive pour les ventes de disques. La grande diversité des produits commercialisés conjuguée à «**l'effet Jackson**» peuvent expliquer cette tendance, mais la très légère baisse du chiffre d'affaires de gros HT constatée est à balancer avec les ventes de détail, qui s'établissent à hauteur de 833,3 M€, soit un recul, plus prononcé, de 9 %. Sur les seules ventes en magasins (hors téléchargement donc), la baisse s'établit même à 11,4 %... Le marché n'est donc pas encore totalement sauvé, loin de là.

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 1. **Cœur** : Vous êtes dans le brouillard. Pensez-vous que tout remettre en question sera la solution ? Prenez patience. **Affaires** : Des changements en vue. Ne soyez pas le dernier à faire le nécessaire pour vous adapter aux nouveautés. **Santé** : Très bonne.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous aimez toujours plaire. On vous croquera en charmante compagnie dans les jours qui viennent. **Affaires** : Essayez de ne pas être calculateur. Répondez aux problèmes par des solutions simples, sans plus. **Santé** : Prudence si vous empruntez les escaliers.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 2. **Cœur** : Très peu de moments sereins dans cette période. Il faudra revoir votre façon de communiquer pour ramener un climat plus agréable. **Affaires** : Vous avez besoin d'ordre et de méthode. Faites-en donc un leit-motiv. **Santé** : Surveillez l'état de votre vue.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 9. **Cœur** : Vous n'aimez pas les relations superficielles. Cependant, tout le monde n'est pas prêt à s'engager à long terme. **Affaires** : Faites donc fi de vos vieilles habitudes. Allez de l'avant en utilisant les techniques actuelles. **Santé** : Sans problème.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 0. **Cœur** : Des personnes ont besoin de réconfort, autour de vous. Vous trouverez les mots simples mais efficaces pour cela. **Affaires** : Evitez de laisser s'exprimer une trop grande nervosité. Ce serait tout à votre désavantage. **Santé** : Manque de sommeil.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 4. **Cœur** : La réconciliation est proche. Votre partenaire sait que vous êtes désolé de ce qui s'est passé. **Affaires** : Vos collègues vous apprécient beaucoup. Vous faites le maximum pour aider ceux qui se sentent débordés. **Santé** : Légères douleurs aux jambes.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 2. **Cœur** : Evitez de jouer au despote avec la personne que vous aimez. Vous risquez de la perdre au bout du compte. **Affaires** : Vous commencez à inspirer confiance à vos collègues. Vous avez maintenant la situation en main. **Santé** : Forme excellente.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 8. **Cœur** : Vous vous racontez souvent des histoires. Vous finirez par les croire, si vous n'y prenez garde. **Affaires** : Pas de sentimentalisme déplacé. Si c'était le cas, vous risqueriez de laisser passer une bonne occasion. **Santé** : Relaxe-vous plus.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 6. **Cœur** : Vous aimeriez un serment d'amour éternel. Et vous, seriez-vous prêt à le tenir, de votre côté ? **Affaires** : Vous imaginez les obstacles incontournables. Ils sont en train de s'effondrer l'un après l'autre. **Santé** : Evitez tous les excès.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

Chiffre : 5. **Cœur** : Rassurez votre entourage. Votre attitude des derniers jours l'a mis plutôt mal à l'aise. **Affaires** : Vos supérieurs vous jugent compétent et ont confiance en vous. Il faut donc continuer à travailler dans cette voie. **Santé** : Maux de tête.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 1. **Cœur** : Votre partenaire se soucie beaucoup de vous. Vous appréciez pleinement sa sollicitude. **Affaires** : N'allez pas directement à l'encontre des esprits conservateurs. Prenez plutôt le temps de les convaincre. **Santé** : Une légère tendance au stress.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 3. **Cœur** : Beaucoup de sérénité dans votre vie. Vous venez de rencontrer une personne qui vous plaît beaucoup. **Affaires** : Vous vous questionnez beaucoup. Il faut prendre un peu plus de recul pour avoir un jugement plus efficace. **Santé** : Mangez des fruits.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

9	3	2	1	7	8	6	4	5
6	8	7	5	3	4	9	1	2
5	4	1	6	2	9	3	7	8
4	6	3	2	8	7	5	9	1
1	7	8	4	9	5	2	6	3
2	9	5	3	6	1	7	8	4
8	2	6	7	4	3	1	5	9
3	5	9	8	1	6	4	2	7
7	1	4	9	5	2	8	3	6

Horizontalement

- Supportable.
- Plus qu'un copain. – Etat d'accouplement animal.
- Rémunérée.
- Polis par frottement avec un abrasif en poudre.
- Juge d'Israël. – Calcium.
- Dans la Seine-et-Marne.
- Eprouvés.
- Préposition. – Durée. – Cérium.
- Donne le départ.

Verticalement

- Défaut. – Vieilles colères.
- A l'opposé d'alpha. – Levant.
- Anciennes mesures de capacité.
- Plis.
- Rayons. – Orifice d'un conduit.
- Maçonné.
- Belles-filles. – Vieille clé.
- Parcourue. – Lève la voiture.
- Coupasses la tête.

S		R	E	R	T	A	R	S	T	A	R	S		9
E	S		A	N										8
R	E	S	S	E	N	T	I	S						7
N	E	M	O	U	R	S								6
A	O	D	A											5
E	G	R	I	S	E	S								4
R	E	T	R	I	B	U	E	E						3
A	M	I	A											2
T	O	L	E	R	A	B	L	E						1
1	2	3	4	5	6	7	8	9						

7	1	4	9	5	2	8	3	6
3	5	9	8	1	6	4	2	7
8	2	6	7	4	3	1	5	9
2	9	5	3	6	1	7	8	4
1	7	8	4	9	5	2	6	3
4	6	3	2	8	7	5	9	1
5	4	1	6	2	9	3	7	8
6	8	7	5	3	4	9	1	2
9	3	2	1	7	8	6	4	5

A Settimana

6^{ème} semaine de l'année
du 5 au 11 février 2010

Les fêtes : le 5, Agathe, le 6, Dorothée ; le 7, Théodore ; le 8, Jacqueline ; le 9, Apolline, le 10, Arnaud ; le 11, Notre-Dame de Lourdes

6^{esima} settimana di l'annu
da u 5 a u 11 ferraghju

E feste : u 5, Agata, u 6 Dorotea - u 7, Teodoru - u 8, Ghjacumetta- u 9, Pullonia - u 10, Sculastica - u 11, A Madonna di Lourdes

L'info insolite

Jeux d'argent

Chaque jour, en 2009, 59,1 millions d'euros ont été misés en France, selon une étude de l'AFP. Un montant qui se répartit pour la Française des jeux, le PMU et les casinos. Ces trois « opérateurs » ont perçu, toujours pour 2009, 9.997 milliards d'euros pour la Française des jeux, soit une augmentation de 8,6%, 9.303 milliards d'euros pour le PMU, soit une augmentation de 0,4%. Les casinos, qui ont perdu 9%, ont néanmoins perçu 2,3 milliards d'euros. Des sommes qui constituent un record !

Des Européennes pauvres?

Hélas oui, il y a de plus en plus de pauvres dans nos pays industrialisés. Ainsi, 16% de la population, soit 80 millions d'Européens, dont 16 millions d'enfants, vivent sous le seuil de pauvreté. C'est le constat fait à Madrid fin janvier par l'Union européenne qui donnait le coup d'envoi d'une campagne contre ce fléau. Un fléau certes aggravé par la crise, mais « intolérable », comme l'a indiqué José Manuel Barroso.

La bonne idée !

En Corée du Sud, le problème de la dénatalité est crucial. Des experts estiment que si les autorités ne réagissent pas, la population du pays baissera d'environ 13% d'ici 2050, passant ainsi de 49 à 42 millions d'habitants. Dès lors, le ministère de la Santé a pris la décision d'éteindre toutes les lumières à 19 heures une fois par mois. Une mesure qui doit inciter les employés à rentrer chez eux le plus vite possible pour leur permettre de s'occuper de leur famille mais surtout de consacrer du temps à procréer !

Dans les prisons

En 2009, le nombre de détenus qui se sont suicidés dans les prisons françaises s'est élevé à 115, contre 109 en 2008. Un chiffre qui englobe les décès constatés en prison et ceux décédés à l'hôpital des suites de blessures découlant de leur geste.

Internet

Les chiffres du Net augmentent de jour en jour de façon étourdissante ! Si on compte, en France, 25,9 millions d'utilisateurs de courriels, on en compte 1,4 milliard dans le monde. Des chiffres représentant 210 milliards de courriels échangés par jour sur notre planète. D'autre part, 120 000 blogs sont créés chaque jour dans le monde, et l'on estime à 4 millions le nombre de blogueurs en France.

Désir d'indépendance

En 2004, un sondage Ipsos indiquait que 75% des jeunes aimeraient travailler dans la fonction publique. Actuellement, la tendance se serait inversée à en croire ce que révèle un autre sondage, réalisé par Opinion Way. Les jeunes rechercheraient moins la sécurité de l'emploi et, pour 47% d'entre eux, aspireraient à créer un jour leur entreprise.

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 6 février 2004**, dans le métro de Moscou, un attentat suicide faisait près de 50 morts et des dizaines de blessés. Les autorités attribuaient cette action à des forces tchéchènes.

► **Le 7 février**, au Togo, le président Gnassingbé Eyadema, au pouvoir depuis 38 ans, décédait à l'âge de 69 ans, et le pouvoir était aussitôt confié à son fils, par l'armée, contrairement à ce que prévoit la Constitution du pays.

► **Le 8 février 2003**, à Bogota (Colombie), un attentat à la voiture piégée faisait 32 morts. Un club fréquenté par les membres de divers milieux financiers et politiques était visé, sûrement par le FARC, le mouvement des rebelles marxistes.

► **Le 9 février 1969**, le « Jumbo jet » réalisait son premier vol. Il s'agissait du Boeing 747 qui pouvait accueillir de 380 à 490 passagers.

► **Le 11 février 1975**, Margaret Thatcher devenait la première femme chef de parti en Grande-Bretagne.

VAGABONDAGE

12 janvier, temps maussade. *Piuvu ciscsheghia*. Ponte-leccia offre ses montagnes enneigées. Sur la Balanine, le soleil tente une percée qui s'amplifie sur Ile Rousse et, à Calvi, *o miraculi*, le soleil a toujours raison, ce qui amène sur les lèvres de ce macagneur calvais : « Oh ! Tu sais, Calvi est le pays où il fait mauvais...ailleurs ! »

Et on m'a aussi dit à Calvi : « Oh ! tu ne sais pas que Pascal Danel est de chez nous ? Son vrai nom ? *Bottafoghi*. Et s'il a écrit et chanté « La Plage aux Romantiques », qu'est-ce que tu crois ? C'est pour la plage de Calvi ! »

Avez-vous remarqué que dans nos villes et nos villages survivent souvent des expressions que nous employons ?

C'est une sorte d'héritage. C'est ainsi que les Ajacciens sont fiers de leur « *dighja* », les Balanins de leur « *aietta* », les Cortenais de leur terminaison en « *imou* ». Eh oui ! Si nous disons « *cullemu* », ils disent « *cullimu* ».

Etant bastiais, je me suis attaché à certaines façons de parler. C'est ainsi qu'à une personne qui vous salue en disant « *ba bé* » on répondra « *spo anda* », « *mai di pegliu* » ou alors « *terra terra* ».

Et on m'a souvent demandé ce que voulait dire cette dernière expression qui est souvent employée du côté du vieux port. Et pour cause : lorsque les pêcheurs revenaient au port ou, si vous voulez, « *à terre* », cela voulait dire que ça c'était bien passé (puisqu'ils étaient revenus, contrairement à d'autres qui n'avaient pas eu ce bonheur). D'où « *terra...terra* ».

Avez-vous remarqué que chez nous, les lettres « *B* » et « *V* » se confondent ? Ainsi allons-nous « *in benacu* » alors que le nom du village s'écrit

« *Venaco* ». Je connais à Bastia deux familles dont l'une a son nom qui commence par « *B* », l'autre par « *V* ». Ils sont cousins germains.

A l'origine, une erreur phonétique ou un secrétaire de mairie qui n'avait pas bien entendu ou « *in burdata* ».

Le célèbre couturier Jean-Paul Gaultier a sorti les manches « *gigots* », ce qui fit dire à un macagneur bastiais : « *Ava, per fami un custume anderaghju inde u macelaghju* ».

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



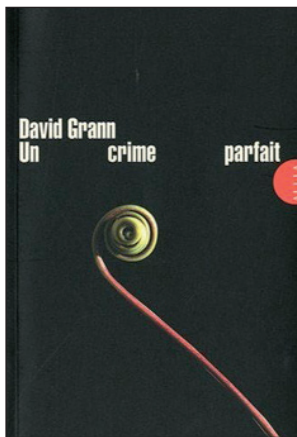
PAR MARIUS MURACCIOLI

LE TRAGIQUE DE LA NATURE HUMAINE

Parmi les écrivains qui reviennent en force au bac : **Gogol** avec ses récits qui ont fait pouffer de rire la société russe du dix-neuvième siècle, mais qui ont aussi mis en exergue le tragique de la nature humaine. Dans «*Une terrible vengeance*», une nouvelle extraite du recueil «*Les soirées du hameau*», qui a pour cadre la Russie des fiers cosaques, il nous entraîne au plus profond du cœur des hommes, là où se dissimule le mal. Jusqu'à quelles terrifiantes extrémités peut-on aller pour assouvir son désir de vengeance ? Pourquoi cet homme poursuit-il dame Catherine dans ses rêves jusqu'à ce qu'elle se réveille en hurlant ? «*Ce n'est ni la sorcellerie ni le sacrilège que le sorcier expie dans un caveau profond. Il expie sa secrète trahison, et le complot qu'il a noué avec les ennemis du pays russe orthodoxe pour vendre aux catholiques le peuple ukrainien et mettre feu aux églises chrétiennes (...). Il n'a plus qu'un seul jour à vivre et demain il lui faudra dire adieu au monde. Demain il doit marcher au supplice. Et le supplice qui l'attend n'est pas des plus légers : c'est une grâce qu'on lui accorderait que de le faire bouillir dans un chaudron ou d'écorcher vif son corps de pécheur (...). Devant lui, en haut de sa cellule, se trouve une étroite fenêtre où s'entrelacent des tiges de fers (...). Quelqu'un passe le long du chemin en contrebass... C'est elle ! il se colle à la fenêtre. La voilà maintenant tout près. Il implore Catherine de lui faire la charité, d'avoir pitié de lui. Elle reste muette, elle ne veut pas l'entendre, elle ne tourne même pas ses regards vers la prison.*»



LES MINIS DE LA COLLECTION ALLIA

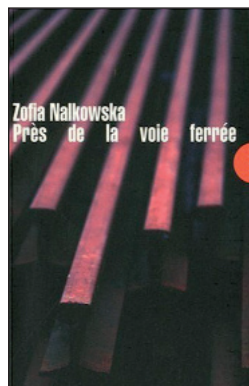


D'abord «*Un crime parfait*» de **David Grann** qui souligne que «*l'art de duper ses pairs est le visage même de la vérité*». Ainsi ne résiste-t-on pas à la lecture de 79 pages où le crime est on ne peut plus parfait. Dans un coin reculé au sud-est de la Pologne, par une froide journée de décembre 2000, «*les pêcheurs appelèrent la police qui sortit avec précaution de l'eau le corps d'un homme. Il avait un nœud coulant autour du cou et les mains liées derrière le dos (...). Il ne faisait aucun doute que l'homme avait été assassiné (...).*» La victime est un homme d'affaires de trente-cinq ans, Dariusz Janiszewski. Il avait été porté disparu par sa

femme près de quatre semaines auparavant. L'enquête fut abandonnée au bout de six mois en raison d'une «*incapacité à trouver le ou les responsables*», selon le rapport du procureur. «*Un après-midi de l'automne 2003, Jacek Wroblewski, un détective de la police de Wrocław de trente-huit ans, déverrouilla le coffre dans lequel il rangeait ses fichiers dans son bureau et en sortit un classeur marqué Janiszewski (...).*» Une véritable enquête commence. Ce que **Jacek** découvre est bien étrange...

Autre mini des éditions **Allia** : «*Près de la voie ferrée*». **Zofia Nalkowska** écrit et suggère bien la lecture : «*Tout autour il y avait du monde*». Son personnage central ne vit plus que dans sa mémoire : «*Elle aussi fait partie des ces morts-là, la jeune femme près de la voie ferrée, celle dont l'évasion a échoué (...).*»

Transportés dans de longs trains aux wagons plombés vers les camps d'extermination, ils s'évadaient parfois en route (...). Mais peu nombreux étaient ceux qui osaient se lancer dans une telle évasion (...)



ODEURS DE FEMMES

Avant ou après avoir lu le dernier roman de **Jacques Chessex**, «*Le dernier crâne de M. de Sade*», il ne faut pas manquer de découvrir un autre de ses nombreux succès : «*L'Éternel sentit une odeur agréable*», paru en livre de poche.

Jules-Henri se remémore sa vie entière à traquer les odeurs de femmes.

L'été 1960, cet orphelin tranquille sert la messe et aide à la mise en scène d'une pièce de **Roger Vailland**. Une amitié se noue entre l'écrivain libertin et le garçon qu'obsèdent les odeurs du vice : «*Maria Elena tourne autour de moi, déjà elle sent, quand elle me frôle, la sueur fine, le goût du corps caché qui filtre sous les vêtements de toile (...).*»

Son odeur dans la chaleur, légère au début de l'après-midi... Puis la chaleur s'installe sous le toit de tuiles, l'air chauffe, l'arôme de Maria Elena s'épaissit, devient fumet quand elle s'affale dans son fauteuil...

Et je capte une insistance plus sucrée et marine à la fois qui m'inquiète jusqu'au fond de mon être et terriblement m'attire (...).» L'initiation progressive au plaisir fera que le petit amateur de théâtre ne sera plus jamais le même. Jusqu'au scandale qui éclaboussera le bourg.





Course Séniors - Vétérans



Podium Séniors



Départ de la course des Benjamins (es) et Minimes filles



Départ de la course des Cadettes et Minimes garçons



Départ de la course des Poussins



Nicolas Franceschini



Léa Stagnara remet le Trophée Vincent Stagnara



Les Benjamines



Les Cadettes



Podium des Juniors



Les Minimes



Les Cadets



Jean-Pierre Buix



Challenge et Trophée